

# SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT (SICEO) Haïphong

Autobiographie de C. L. Achard  
(fondateur de l'hebdomadaire hanoïen [Chantecler](#))

.....  
Je forme une société pour construire une usine de produits chimiques, sur la rive gauche du fleuve, à Lam Gio. Je fais des produits chimiques pendant deux ans (1917-1918-1919). L'armistice a rendu la liberté à la navigation ; l'affaire, devenue difficile, doit donc être reprise sur d'autres bases. Mais mes études ont incité des industriels à créer une autre usine à Haïphong. On connaît son histoire. Elle a coulé, mais après avoir coulé mon affaire. Adieu mes économies du cadastre !!  
(*Chantecler*, 2 août 1934)

---

## CONSTITUTION

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 janvier 1918)

Cap. 1.000.000 fr. en 2.000 act. de 500 fr. Il est créé 2.000 parts bénéficiaires. Siège à Paris, 48, r. Saint-Lazare. Conseil : MM. [Octave] Homberg, Delorme [Air liquide], Hermenier [Indochinoise d'Électricité], [Stanislas] Simon [Bq de l'Indoch.], Paitel <sup>1</sup>, Deschars [Air liquide], Chapuis [Air liquide]. Statuts chez M<sup>e</sup> Baudrier, Paris. — *Petites Affiches*, 15 janv. 18.

---

Les grands centres du commerce et de l'industrie au Tonkin  
HAIPHONG  
par H. CUCHEROUSET.  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 août 1918)

[...] Dans l'île aux Buissons, en face de Hongay, une grande usine de produits chimiques [SICEO] est en construction. Elle y trouve sur place le combustible pour sa centrale électrique de 6.000 chevaux, les deux matières premières — chaux et

---

<sup>1</sup> Gaston Paitel, né vers 1873 en Bretagne, grandit à Villenave-d'Ornon. Avocat, il accomplit toute sa carrière dans le sillage de Charles Chaumet, député, puis sénateur de la Gironde, qu'il accompagne dans divers ministères et des affaires chérifiennes (Olivettes, Immobilière du Nord-Marocain). Administrateur de la Société de chimie d'Extrême d'Orient (AEC 1922), il est réélu commissaire aux comptes des Caoutchoucs de l'Indochine en 1923, le devient des Anthracites du Tonkin, puis de la SFFC (1928-1934), et, à partir de l'exercice 1935, de la SFEDTP. En 1928, tandis que Chaumet accède à la présidence des Chargeurs réunis, il devient président de leur filiale, la Cie de navigation Sud-Atlantique, poste qu'il occupait toujours en août 1939 (A.L.).

anthracite — pour le carbure de calcium, elle y recevra facilement le sel de Vanly (province de Namdinh) pour la soude et les pyrites, pour l'acide sulfurique, les phosphates pour les superphosphates, etc. — Cette usine aura fortement pour effet d'en faire naître d'autres qui s'établiront dans le voisinage. [...]

---

Les centres industriels du Tonkin et du Nord-Annam  
Hongay  
Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
par H. CUCHEROUSET  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 septembre 1918)

[...] Ce n'est cependant que ces temps derniers qu'une grande industrie s'y est installée à l'île aux Buissons, en face de Hongay. C'est la grande fabrique de produits chimiques de la « Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient » qui est une filiale, comme la Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient », de la fameuse société de « l'Air Liquide ». C'est par centaines de millions que se chiffrent les capitaux dont dispose cette société ; aussi peut-elle faire largement les choses. L'usine de l'île aux Buissons sera une très grande usine avec une centrale électrique de 6.000 chevaux. Elle fabriquera, par les procédés les plus récents : la soude, avec les sels de Vanly, l'acide sulfurique avec les pyrites si abondantes au Tonkin, le carbure de calcium avec les calcaires à chaux de la baie d'Along, les engrais chimiques par fixation, au moyen de l'électricité, de l'azote de l'air sur le carbure de calcium, les superphosphates avec les phosphates du Tonkin, et l'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, le chlorure de chaux en partant du sel, l'eau de Javel. [...]

---

1919 (nov.) : CAPITAL PORTÉ DE 1 À 6 MF



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
Société anonyme au capital de un million de fr.  
divisé en 2.000 actions de 500 fr. chacune

Capital porté à 6.000.000 de francs  
par décision des assemblées générales  
extraordinaires des 9 septembre et  
11 novembre 1919

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Moreau, notaire à Paris, le 22 décembre 1917

8, rue des Italiens

Siège social à Paris : ~~48, rue Saint-Lazare~~

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

faisant partie de la société civile des porteurs de parts bénéficiaires de la SICEO  
créée suivant acte reçu en l'étude de M<sup>e</sup> Moreau, notaire à Paris, le 22 décembre 1917

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Charles Chapuis

Imprimerie Richard, 92, rue Saint-Lazare, Paris

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 décembre 1919)

Transfert du siège social du 48, rue Saint-Lazare au 8, rue des Italiens, Paris. —  
*Petites Affiches*, 21 nov.

CCI Haïphong  
Liste des 107 électeurs consulaires français  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920)

N°	Noms et prénoms	Maisons de commerce	Domicile
6	Bernard	Soc. industrielle de chimie d'Ext.-Or.	Haïphong

APPELS DE FONDS  
Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mai 1920)

Versement du 3<sup>e</sup> quart sur les actions nouvelles, soit 125 fr. par titre, au siège, à Paris, 48, rue St-Lazare. — *Petites Affiches*, 30 avril 1920.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juillet 1920)

Augmentation du capital de 6 à 10 millions de francs par l'émission de 8.000 actions de 500 fr. Modification aux statuts en conséquence. — *Petites Affiches*, 17 juillet 1920.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*La Journée industrielle*, 19 août 1920)

Pendant l'exercice 1919 dont le bilan s'est soldé par un bénéfice de 10.152 fr. 40, la Société a porté surtout son attention sur la recherche des moyens d'action propres à mettre en valeur les études techniques qui avaient été faites antérieurement d'accord avec la Société l'Air Liquide.

En juin 1919, un bureau d'études fut ouvert à Haïphong (Indo-Chine) en vue d'installer un service technique chargé de mettre sur pied la construction d'une usine qui comportera une station centrale électrique et plusieurs ateliers dans lesquels on fabriquera la soude électrolytique et les produits dérivés. Un terrain de 13 hectares a été acquis aux confins nord-est de la ville d'Haïphong en vue de l'édification de cette usine.

Indépendamment de sa participation dans la Société d'oxygène et d'acétylène du Japon, la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient a pris une part importante dans une autre affaire coloniale : la Société des Papeteries d'Indo-Chine.

Cinq nouveaux administrateurs ont été élus à la dernière assemblée, pour représenter les éléments nouveaux introduits dans l'affaire à la suite de l'augmentation de capital. Ce sont : MM. Henry Grand-Dufay <sup>2</sup>, négociant à Marseille, M. R. Fontaine, président de la Société française des Distilleries de l'Indo-Chine, E. de Laboulaye <sup>3</sup>, secrétaire

---

<sup>2</sup> Henri Grand-Dufay (« Henri Dufay »)(1858-1940) : des Comptoirs Dufay & Gigandet, de Marseille. Déjà ancien compagnon de route de l'Air liquide comme administrateur de la SOAEO. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Édouard de Laboulaye (1883-1955) : secrétaire général de la Banque de l'Indochine qu'il représenta à la tête de deux douzaines de sociétés. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

général de la Banque de l'Indo-Chine, A. Ortal <sup>4</sup>, industriel à Bordeaux, et G. Provôt <sup>5</sup>, banquier à Paris.

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 septembre 1920)

L'action Air Liquide se tient à 505 fr. En vue de l'exploitation de ses brevets en Extrême-Orient, la société a conclu certains accords avec la Société industrielle de Chimie d'Extrême-Orient.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 septembre 1920)

Au siège, à Paris, 3, rue des Italiens. O. du j. : Approbation des apports faits à la société et augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 22 sept. 1920. 12 octobre, 10 h., extr.

---

APPELS DE FONDS  
Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1921)

Versement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quarts sur les actions nouvelles, soit 250 fr. par titre, avant le 20 mars, à la Banque de l'Indo-Chine, 15 bis, rue Laffitte. — *Petites Affiches*, 15 fév. 1921.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 novembre 1921)

Dans leur assemblée extraordinaire du 22 novembre, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à porter en une ou plusieurs fois le capital actuellement fixé à 11.250.000 fr. à 20 millions.

---

---

<sup>4</sup> Georges Ortal : fils de Pierre Ortal, entrepreneur de travaux publics originaire du Lot, concessionnaire et constructeur de chemins de fer d'intérêt local et de tramways à Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur (*Journal officiel de la République française*, 6 janvier 1907). Successeur de son père, objet d'une citation dithyrambique pour ses activités de constructeur et exploitant ferroviaire lors de sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur (*Journal officiel de la République française*, 18 mars 1922). Administrateur de la Société immobilière et des Olivettes du Nord-Africain et du Mérinos marocain.

<sup>5</sup> Georges Alphonse Marie Provôt (1872-1964) : marié à une fille d'Octave Homberg (1844-1907). Administrateur des Minerais de fer de Krivoï-Rog (1903)(avec son beau-père) et de l'Imprimerie Chaix. Administrateur des Salines de Djibouti (1911), de la Société financière française et coloniale (SFFC) et de la Société industrielle de Chimie d'Extrême-Orient (SICEO) à Haïphong en compagnie du demi-frère de son épouse, Octave Homberg (1876-1942). Administrateur de la Société française d'exploitations et d'études minières (1926) et de sa suite, les Essences et pétroles de Saint-Julien-de-Peyrolas. Administrateur des Mines d'Orbagnoux (Ain)(1929). Président de la Société Ouest-Cameroun. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 septembre 1919 pour son aide aux prisonniers de guerre français en Suisse.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 69)

Haïphong direction générale

MM. DE SAIVRE, directeur ;  
FOURETS.

---

APPELS DE FONDS

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1922)

Versement du solde sur les actions nouvelles, soit 375 fr. par titre, avant le 19 février, à la Banque de l'Indo-Chine, 15 *bis*, rue Laffitte. — *Petites Affiches*, 11 février 1922.

---

MODIFICATION

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 mars 1922)

À partir du 12 mars, le siège de la Société qui était 3 *bis*, rue des Italiens, a été transféré 96 *bis*, bd Haussmann. — *Petites Affiches*, 16 mars 1922.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
par Henri CUCHEROUSSET  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 mars 1922)

Dans notre numéro 238 du 1<sup>er</sup> janvier 1922, nous avons indiqué les grandes lignes du programme d'action de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient (SICEO) en montrant l'action bienfaisante qu'aura prochainement cette puissante firme sur les industries de l'Indochine et de l'Extrême-Orient en développant d'une façon très heureuse l'influence française.

Malgré la réserve apportée par la direction de cette usine modèle pour communiquer ses plans, nous avons pu obtenir certaines indications qui, accompagnées de vues photographiques, permettront à nos lecteurs de se rendre compte du grand travail accompli à Haïphong.

L'usine est installée sur un terrain de 25 hectares, situé à l'est d'Haïphong. Ce terrain comporte 600 mètres de façade en bordure de la rivière Cua-Câm, et 400 mètres le long de l'avenue de Belgique, à proximité du port d'Haïphong, des docks et des voies ferrées ; on ne pouvait imaginer situation plus propice à l'exploitation de toutes les fabrications qui seront entreprises sur un domaine unique, avec le minimum de frais de surveillance et de direction.

I. — Système des eaux

Le terrain de la SICEO est sillonné de divers caniveaux souterrains ayant pour but d'amener ou d'évacuer les eaux de concentration ou de condensation.

Un premier système de canaux amène les eaux du fleuve puisées dans de vastes bassins, jusqu'à la base des appareils qui l'utiliseront. Ces bassins de réserve, contenant jusqu'à 120.000 mètres cubes d'eau, peuvent donc alimenter l'usine en toute sécurité, même en période de morte-eau. L'eau du fleuve sert à condenser la vapeur dans les turbines motrices et appareils à concentrer les lessives de soude.

Un second système de canaux recueille l'eau des arroyos situés au sud de l'usine, eaux moins saumâtres que la précédente, pouvant servir à certaines fabrications et aux nettoyages divers.

Un troisième système de tuyauteries forme autour de l'usine une ceinture fermée pouvant aisément alimenter au moyen de l'eau de ville tous les ateliers où le besoin en est reconnu.

Pour parer au manque d'eau fournie par le second et le troisième systèmes, chacun de ceux-ci est pourvu d'un château d'eau de trente mètres cubes environ assurant toute sécurité à l'exploitation.

Un quatrième système de canaux permet de rejeter, soit directement dans le fleuve, soit dans les bassins de réserve, les eaux du premier système ayant servi aux condensations et concentrations diverses.

Enfin, un cinquième système permet, au moyen d'égouts parcourant toute l'usine, de rejeter à la rivière les eaux usées mais inoffensives devenues inutilisables.

Tous ces canaux, invisibles pour le visiteur puisqu'ils sont souterrains, sont solidement établis en maçonnerie avec regards permettant leur entretien.

## II. — Distribution des diverses formes de l'énergie

Une des caractéristiques de l'usine, aussi bien dans sa conception que dans son exécution, réside dans ce fait que les questions d'avenir n'ont jamais été perdues de vue, condition indispensable au développement rapide et économique d'une entreprise de grande envergure.

Les précautions prises à cet effet pour le système d'adduction et d'évacuation des eaux ont été étendues à toutes les formes de l'énergie dont peut avoir besoin une industrie appelée à utiliser des appareils de tous genres pour des fabrications diverses.

A cet effet, l'usine est ceinturée par un réseau comportant.

- a) une distribution de courant électrique triphasée à 210 Volts pour la force motrice ;
- b) une distribution de courant électrique triphasée à 120 Volts pour l'éclairage et les ventilateurs ;
- c) une distribution de vapeur destinée au réchauffage d'appareils où des concentrations sont à prévoir ;
- d) une distribution d'air comprimé ;
- e) une distribution de vide.

De la sorte, toute nouvelle fabrication dont la nécessité a été reconnue peut être installée très rapidement puisqu'il suffit de construire le bâtiment où l'abri répondant à ce besoin, et d'y installer les machines ou appareils spéciaux qui seront facilement actionnés ou alimentés par telle forme de l'énergie que nécessite leur nature ; il suffit en effet de « brancher » ceux-ci à peu de frais et d'une manière, pour ainsi dire, immédiate sur la distribution qui correspond à ces besoins.

Nous avons vu peu d'usines, jusqu'ici, où des précautions aussi judicieuses aient été prises. D'après les explications qui nous ont été données, la cause réside dans ce fait que lorsqu'une industrie éloignée de tous moyens d'alimentation en matériel technique veut se tenir au niveau des besoins et des progrès qui assureront son essor, elle doit, avant tout, prévoir l'avenir dès le début de son exploitation, de façon que ses extensions soient aussi rapides qu'il est possible dans un pays éloigné de la métropole. Cette conception fait honneur à ceux qui ont eu la charge d'établir cette usine modèle, car ils ont su trouver et appliquer une formule inconnue jusqu'ici dans nos colonies, qui leur assure une sécurité certaine en vue des luttes commerciales futures.

### III. — Plan général de l'usine

Nous donnons en un schéma le plan général de l'usine dans laquelle toutes les opérations industrielles se succèdent suivant une méthode rigoureuse.

Le charbon, débarqué sur la jetée est, qui, bordé les bassins d'eau de condensation, est emmagasiné dans un parc à charbon situé à proximité de la chaufferie en B.

Celle-ci envoie sa vapeur « surchauffée » dans la station centrale d'énergie électrique G tandis qu'une conduite de vapeur « saturée » alimente la distribution de l'usine.

L'énergie électrique produite sous forme triphasée 5.000 Volts 50 périodes part de la station centrale et est transportée par voie aérienne. En trois points, des transformateurs statiques transforment cette énergie pour la rendre utilisable dans les diverses parties de l'usine à la force motrice (210 Volts) et à l'éclairage (125 Volts).

Le réseau électrique a été divisé en trois secteurs alimentant chacun un quartier de l'usine. En prévision des cas d'accidents, tout secteur peut porter secours, par un dispositif spécial, à chacun des deux autres. Une sous-station de convertisseurs E recevant directement le courant à 5000 Volts « convertit » le courant triphasé en courant continu sous 150 Volts et 3.000 ampères en vue d'alimenter en énergie la salle d'électrolyse.

Celle-ci, située en F, reçoit donc du côté est l'énergie électrique qui décomposera dans les cellules électrolytiques la « saumure » qui lui est envoyée du côté ouest.

En G se trouve le bâtiment dit bâtiment du triple effet. Il contient d'une part les appareils nécessaires à préparer la saumure qu'on enverra ensuite dans la salle d'électrolyse ; d'autre part, il contient l'appareil « triple effet » qui sert à concentrer et purifier la lessive de soude.

Près de cet atelier, nous voyons en I le magasin à sel, puis l'atelier H où s'effectue l'évaporation des lessives de soude pour amener celle-ci à la forme cristalline.

Ensuite viennent en Q l'atelier de fabrication de l'acide chlorhydrique synthétique : en P l'atelier de liquéfaction du chlore, en K les chambres de fabrication du chlorure de chaux ; en M les appareils à traiter la chaux qui est fabriquée dans les fours à chaux situés en L.

En U se trouve un laboratoire remarquablement installé et destiné à tous les contrôles des fabrications et à toutes analyses industrielles.

Enfin, à l'extrémité ouest du terrain se trouve en A l'atelier de la Société. Cet atelier est divisé en deux parties : la première pour le travail des métaux, confection de pièces de toutes sortes, fabrication de fûts métalliques, réparations des machines et appareils de l'usine aussi bien que de toutes autres industries ; la seconde pour le travail du bois comporte une menuiserie, une scierie mécanique et une tonnellerie ; ces derniers ateliers servent à la production des tonneaux et caisses en bois destinés à l'emballage des produits fabriqués.

Nous allons passer en revue, avec détails à l'appui, les divers ateliers figurés sur le plan général.

### IV. — Chaufferie

La chaufferie comprend six générateurs semi-tubulaires à dérivation construits par la maison Joya, de Grenoble. La vue (page 13) montre la disposition de ces chaudières dont les caractéristiques sont les suivantes :

Surface de chauffe (par chaudière)	200 mètres carrés
Production de vapeur (par chaudière)	3.000 kg à l'heure
Pression de la vapeur surchauffée	15 kg



Température	350 degrés
-------------	------------

Les foyers de ces chaudières ont été prévus de façon à pouvoir brûler utilement les charbons les plus maigres en se rapprochant des catégories dites « menus ».

A cet effet, les grilles des chaudières sont constituées par des barreaux fins à écartement de 5 millimètres.

Un ventilateur « d'entrée » mû électriquement envoie un courant d'air sous chaque foyer pour activer la combustion.

Un ventilateur « de sortie » actionné aussi par moteur électrique aspire les fumées des carneaux pour les rejeter dans la cheminée de tirage (système Prat).

Enfin, une injection d'eau douce pulvérisée sous chaque grille, est destinée à accroître la combustion par un apport de gaz pauvre dans chaque foyer.

La vapeur est utilisée pour la force motrice sous forme de vapeur surchauffée. Dans les appareils destinés à des concentrations diverses, une dérivation spéciale conduit de la vapeur saturée au moyen de la distribution générale de l'usine citée plus haut.

V. — Centrale électrique. — La station centrale d'électricité comprend deux groupes turboalternateurs de 1.500 H.P. chacun.

Chaque groupe comporte une turbine à vapeur à haute pression entraînant, par accouplement rigide, un alternateur produisant directement l'énergie électrique sous forme de courant alternatif triphasé à 50 périodes sous une tension de 5.000 Volts aux bornes de la machine.

Les turbines du système Rateau, construites par la Société de construction mécanique (Anciens Établissements Garnier et Faure-Beaulieu) sont du type à réaction.

Dans ce type de turbines, la détente de la vapeur se fait, partie dans les aubages fixes à l'intérieur du corps circulaire de la machine, dit stator, et partie dans les aubages mobiles fixés sur l'arbre dont l'ensemble constitue l'organe appelé « rotor ».

L'action de la vapeur sur les aubages mobiles provient plutôt de sa détente à l'intérieur de ceux-ci et de la poussée ou « réaction » qui en résulte, que de la vitesse à laquelle elle vient les frapper. Après avoir fourni son travail, la vapeur d'échappement est aspirée par le condenseur où règne un fort degré de vide grâce à des appareils spéciaux appelés « éjecteurs » ; elle est condensée et l'eau qui résulte de cette condensation est renvoyée aux bâches d'alimentation des chaudières. Les condenseurs et leurs éjecteurs du système Bréguet sont du type « marine » à tubes de laiton, ce qui permet l'utilisation directe des eaux saumâtres du fleuve pour la condensation.

Les alternateurs entraînés par ces turbines sont du système Brown-Boveri. Ils ont été construits en France par les ateliers de Fives-Lille à Givors (près de Lyon). Ils sont munis des derniers perfectionnements de l'électrotechnique moderne : notamment le rhéostat de champ servant à « exciter » l'alternateur est supprimé grâce à un dispositif spécial des enroulements de l'excitatrice. Tous les enroulements électriques sont pourvus d'isollements spéciaux résistant efficacement aux plus fortes humidités.

La station centrale est pourvue, en outre, d'un tableau de distribution pour la répartition du courant dans les divers services ; ce tableau comporte tous les appareils de mesure et de sécurité propres à la sauvegarde des machines génératrices ou réceptrices de l'énergie électrique.

Tout a été préparé dans la station centrale en vue de l'accroissement de la puissance actuelle : à cet effet, tous les dispositifs sont aménagés pour qu'un troisième groupe turboalternateur de 3.000 chevaux puisse être installé très rapidement dès que le besoin s'en fera sentir.

VI. — Distribution de l'énergie électrique

Le courant électrique part de la station centrale à la tension de 5.000 Volts ; il est transporté au moyen de deux lignes aériennes sur poteaux en ciment armé aux deux

points principaux d'utilisation : ateliers d'électrolyse, et ateliers de fabrications métalliques ou en bois. Le long de ces deux lignes sont prises des dérivations qui, au moyen de transformateurs statiques ayant chacun une puissance de 200 Kva. transforment le courant à 5.000 Volts en courant à 210 Volts destiné aux moteurs divers et 120 Volts pour l'éclairage de l'usine et des maisons d'habitation.

La répartition de l'éclairage et de la force motrice dans l'usine est assurée par trois secteurs distincts alimentés chacun par un des transformateurs statiques désignés ci-dessus. La puissance de chaque transformateur a été prévue de telle sorte que chaque secteur puisse, en cas d'accident, secourir un quelconque des autres secteurs. Par mesure de sécurité, les transformateurs sont interchangeableables entre eux dans tous les secteurs.

#### VII. — Sous-station de convertisseurs

L'énergie électrique sous la tension de 5.000 Volts est conduite aux machines de cette sous-station dénommée « groupes convertisseurs ». Le rôle de ces machines est le suivant : pour faire de l'électrolyse, il faut du courant continu à basse tension et à forte intensité. Comme cette forme de courant réservée à cet emploi spécial ne peut être utilisée dans les autres services d'une usine de cette importance, on ne pouvait songer à la produire directement dans la station centrale qui doit pourvoir simultanément va tous les besoins requis pour la force motrice et l'éclairage. Il était donc nécessaire de produire aux bornes des génératrices une forme d'énergie à usage divers, quitte à convertir celle-ci en un point déterminé et dans la proportion de puissance requise pour l'amener ainsi sous la forme nécessitée par le travail d'électrolyse. Les deux groupes convertisseurs représentés par la figure permettent d'arriver à ce résultat.

Chaque groupe comporte trois machines rotatives fixées sur un même arbre : au centre, un moteur asynchrone de 500 chevaux est actionné par le courant triphasé à 5.000 Volts du réseau qu'il reçoit directement. La vitesse de rotation est de 700 tours par minute. De chaque côté du moteur sont fixées en bout d'arbre deux dynamos à courant continu entraînées par le moteur indiqué ci-dessus, et tournant par conséquent à la même vitesse que lui. Ces deux dynamos produisent du courant continu à la tension de 160 Volts sous une intensité de 1.500 ampères chacune.

Elles servent à alimenter les organes de la salle d'électrolyse. La sous-station des convertisseurs a donc une capacité suffisante pour assurer une puissance de 1.000 chevaux comme alimentation en énergie de la salle d'électrolyse avec une intensité totale de 6.000 ampères.

L'arrivée du courant alternatif à haute tension dans les moteurs, comme le départ du courant continu engendré par les dynamos sont « mesurés » et « contrôlés » au moyen d'un tableau de distribution qui comporte, comme celui de la station centrale, tous les appareils de mesure et de sécurité propres à la sécurité de marche et de bonne conservation, tant des groupes convertisseurs que de la salle d'électrolyse elle-même. Un compteur totalisateur mesure le nombre de kilowatts utilisés dans la salle d'électrolyse de façon à permettre un calcul exact du prix de revient des produits résultant des réactions électrolytiques.

Comme dans toutes les parties de l'usine, les questions d'avenir ont été dès maintenant étudiées et mises au point.

Tout est prévu dans la sous-station des convertisseurs en vue de l'aménagement facile et rapide d'un troisième groupe convertisseur d'une puissance de 1.000 chevaux, portant ainsi à 2.000 chevaux la puissance disponible pour l'électrolyse.

VIII. — Salle d'électrolyse

L'électrochimie constitue actuellement une industrie qui demande toutes les ressources du chimiste et du physicien. Nous avons vu jusqu'ici quels soins et quelles connaissances approfondies de l'art du mécanicien et de l'électricien il a fallu apporter à la conception et à la réalisation des organismes producteurs de l'énergie électrique. Les ateliers qui vont être décrits ci-après nécessitent une intervention éclairée de la chimie industrielle qui ne le cède en rien aux connaissances de l'électrotechnique indispensables pour ce qui précède.

Les décompositions électrolytiques sont régies par des lois que la chimie industrielle a enregistrées depuis longtemps après les expériences concluantes de Faraday et de Kelvin. Les unes se rapportent au poids de solution dissociée par unité de quantité d'électricité ; les autres établissent les relations qui existent entre la tension électrique propre à dissocier une solution d'un corps déterminé et la résistance qu'oppose ce corps à l'effort de dissociation.

On conçoit qu'une régulation très exacte de l'énergie électrique soit nécessaire, à l'entrée d'une salle d'électrolyse, pour que ces lois soient respectées d'une façon complète, en vue d'obtenir le maximum de rendement de la réaction utilisée. Tous les appareils que nous venons de décrire ont été calculés et mis au point d'une façon remarquable dans ce but.

Les appareils récepteurs du courant d'électrolyse dans lesquels a lieu la réaction qui donne naissance à la soude caustique en partant d'une solution de chlorure de sodium, ne le cèdent en rien aux précédents à ce point de vue.

Ces appareils, dénommés cellules électrolytiques, du système américain Allen-Moore, comporte une boîte parallélépipédique en ciment armé destinée à recevoir la solution soumise au phénomène d'électrolyse (saumure.). De chaque côté de ces boîtes, à l'extérieur des parois longitudinales sont fixées des caisses oblongues en acier de même longueur constituant le pôle négatif (cathodes). L'intérieur de ces caisses métalliques communique avec l'intérieur de la boîte en ciment correspondante au moyen d'échancrures obturées par des écrans spéciaux dénommés diaphragmes.

De larges plaques en graphite spécial plongeant au sein de la saumure amènent le courant électrique sous une intensité de 1.500 ampères, elles constituent le pôle positif (anode). La caractéristique principale de la cellule Allen-Moore se trouve dans une conception particulière du diaphragme. Celui-ci est constitué par une grande plaque en carton d'amiante de 3 mètres de long sur 0 m. 80 de largeur ; les électrodes bordent cette plaque à droite et à gauche ; la solution d'électrolyse arrive constamment dans le compartiment intérieur, traverse le diaphragme et s'écoule par l'extérieur. Elle est, au voisinage du diaphragme, soumise à une électrolyse intense ; la vitesse du courant l'entraînant constamment hors du champ électrique aussitôt traitée, ce dispositif empêche les actions secondaires néfastes qui limitent le rendement ; et le coefficient de la cellule est extrêmement élevé, du fait qu'il n'y a pas d'électrolyse à l'extérieur de la cathode.

La soude caustique qui prend naissance sous forme de lessive tombe dans les boîtes métalliques (cathodes) où elle est recueillie ; le chlore gazeux se dégageant au pôle positif (anode) est recueilli d'autre part au moyen de conduites spéciales. Il en est de même de l'hydrogène qui s'échappe des cathodes.

Lorsqu'une cellule est employée normalement, il n'y a pas de formation d'hypochlorites, comme c'est quelquefois le cas avec les cellules où il y a de la saumure à l'extérieur des cathodes ; car la soude caustique revient alors à travers le diaphragme ; l'avantage est donc notoire, puisque les hypochlorites sont des oxydants énergiques, qui attaquent et rongent rapidement les anodes ; le charbon est brûlé, comme par un simple brasier, et disparaît peu à peu transformé en gaz carbonique.

Le rendement en quantité d'électricité de ces appareils apparaît comme particulièrement intéressant ; il est voisin de 92 pour cent.

La salle d'électrolyse que représente la figure 3 est une vaste nef spacieuse et bien aérée. Elle comporte 84 cellules semblables réparties en deux travées de 42 cellules. Dans chaque travée, celles-ci sont montées en série, de telle sorte que le courant électrique passe successivement de l'une à l'autre.

Le plus grande attention a dû être apportée au montage de ces appareils en raison des points très délicats qu'il faut observer sans cesse pour obtenir la réaction la plus avantageuse : densité du courant électrique sur les électrodes, tension d'utilisation par cellule, degré de saturation de la saumure, vitesse d'écoulement de celle-ci, pression du chlore et de l'hydrogène produits sont autant de données qu'il est nécessaire d'observer très exactement pour obtenir une bonne fabrication. Normalement, chaque cellule doit donner en 24 heures : 40 kg de soude caustique à 8° Beaumé, 35 kg de chlore, 1 kg d'hydrogène. Chaque cellule atteignant, pendant la réaction, une température de 52 degrés centigrades, on conçoit qu'il ait été nécessaire de donner à la salle d'électrolyse de vastes dimensions avec une aération appropriée.

#### IX. — Préparation de la saumure

De grands soins doivent être apportés à la préparation de la saumure, tant comme qualité que comme quantité. Il importe, en effet, d'avoir sans cesse une réserve suffisante en saumure pour que celle-ci puisse alimenter d'une façon constante les cellules électrolytiques dont le fonctionnement est continu et sans aucun arrêt.

Des bacs prévus à cet effet, et munis d'agitateurs mus électriquement reçoivent d'une part le sel marin, d'autre part l'eau douce. Lorsque la dissolution est terminée, le laboratoire de l'usine intervient pour examiner la teneur et la composition chimique de la saumure. Après correction et purification éventuelle, la saumure est décantée, puis amenée au moyen des pompes électriques dans les bacs de réserve.

#### X. — Concentration de la soude

La lessive de soude quittant les cellules électrolytiques à une teneur de 8° Beaumé doit être amenée aux teneurs demandées dans l'industrie, et comprises entre 35° et 50° Beaumé.

L'appareil, qui permet d'obtenir ce résultat, dénommé appareil triple effet, est situé dans une salle contiguë à la salle d'électrolyse. Il comporte 4 corps cylindriques pourvus intérieurement de faisceaux tubulaires. La lessive de soude chemine à l'intérieur de ceux-ci tandis qu'autour d'eux circule un courant de vapeur venant de la chaufferie avec une pression réduite de 4 kg. La lessive de soude s'échauffant perd par vaporisation l'eau qu'elle contient. Au moyen de filtres appropriés, elle est débarrassée, au cours de cette opération, du sel qu'elle a entraîné. Ce sel, une fois recueilli, est utilisé pour de nouvelles saumures. D'autre part, la vapeur qui a servi à la concentration est condensée; l'eau pure qui en résulte est renvoyée aux chaudières ou utilisée à tout autre usage. Le condenseur adjoint à ces appareils est alimenté en eau de condensation par les bassins de réserve générale et une canalisation souterraine spéciale, de la même manière que les condenseurs des turbines de la station centrale.

La soude amenée à la teneur voulue est mise en réserve dans des bacs en tôle d'où elle est prélevée pour la livraison à la clientèle. Tous les bacs sont réunis dans un même bâtiment et toutes les pompes électriques qui alimentent les batteries de ces bacs sont groupées en un même point, de façon que leur manœuvre nécessite le minimum de personnel.

#### XI. — Dessiccation de la soude

Certaines industries emploient la soude caustique sous forme de lessive, ce qui est le mode d'emploi le plus économique et le plus commode.

D'autres industries préfèrent recevoir la soude sous forme de cristaux.

Pour obtenir le produit sous cette forme, un atelier de dessiccation est construit à côté de l'atelier de concentration. La lessive est amenée dans des cuves en fonte spéciale, constituant des fours où une évaporation active, à l'aide de foyers chauffés au charbon, produit la cristallisation de la soude.

#### XII. — Fabrication de l'acide chlorhydrique synthétique

La synthèse d'un corps consiste à mettre en présence les éléments constitutifs de celui-ci et à les combiner chimiquement au moyen d'un procédé physique pour produire le corps voulu. Le chlore et l'hydrogène s'échappant des cellules électrolytiques sont amenés séparément dans un atelier spécial. Ils sont mis en présence dans des conditions déterminées et à l'aide d'appareils qu'il ne nous est pas possible de décrire vu qu'ils constituent un secret de la société ; leur combinaison peut avoir lieu d'une façon continue ou intermittente, suivant les besoins. Un appareil est déjà installé pour produire une tonne par jour d'acide chlorhydrique. D'autres appareils semblables sont en cours d'installation.

#### XIII. — Liquéfaction du chlore

Nous avons indiqué dans notre article du 5 mars, quel est l'intérêt du chlore liquide au point de vue industriel. Au point de vue technique, dans l'exploitation de l'usine, les avantages ne sont pas moins grands pour la sécurité de marche des fabrications.

En admettant, en effet, que le fonctionnement des appareils utilisant le chlore en vue de diverses fabrications soit arrêté momentanément pour une cause quelconque; l'usine doit pouvoir emmagasiner le chlore produit d'une façon ininterrompue par la salle d'électrolyse dont le fonctionnement est constant.

La solution la plus pratique consiste donc à liquéfier ce chlore pour lui donner le minimum de volume, en attendant qu'il puisse être utilisé par la suite aux fabrications dans lesquelles il doit participer.

La figure 6 représente une batterie de liquéfaction de chlore constituée par deux compresseurs de 100 mètres cubes à l'heure. Les compresseurs basés sur les principes de Georges Claude sont construits à Paris par la Société l'Air liquide.

La liquéfaction du chlore est produite par des compressions et refroidissements successifs du gaz à liquéfier. L'appareil employé dans ce but est un compresseur à double effet comportant des organes de basse pression et de haute pression ; ceux-ci permettant, à l'aide d'appareils refroidisseurs intercalés dans le circuit, de faire passer le chlore par des étapes successives depuis l'état gazeux jusqu'à l'état liquide ; ce dernier état est obtenu par une pression de 15 atmosphères. C'est à cette pression que le chlore liquide est refoulé dans les bouteilles d'acier qui servent à le transporter, puis à l'utiliser en des lieux où toute source de chlore était inconnue auparavant. Une des caractéristiques très curieuses des compresseurs indiqués ci-dessus réside dans le mode de graissage de leurs pistons : comme le chlore attaque tous les lubrifiants utilisés jusqu'à ce jour en mécanique, les organes compresseurs de ces machines sont graissés au moyen d'acide sulfurique. Ces compresseurs, très maniables, sont mus électriquement.

#### XIV. — Fabrication du chlorure de chaux

Le chlorure de chaux est le résultat de la combinaison naturelle du chlore gazeux avec de la chaux éteinte et préparée sous forme de poudre impalpable. Pour que la réaction donne lieu à un produit stable et riche en chlore, la chaux doit être de première qualité. La réaction a lieu dans de vastes enceintes en ciment armé, dénommées chambres à chlorure de chaux. Chaque chambre est divisée en quatre compartiments sur le plancher desquels est préparée en premier lieu une litière de chaux éteinte sous

forme pulvérulente. Le chlore, venant de la salle d'électrolyse, est dirigé sur le plafond des chambres qu'il traverse au moyen de conduites en plomb.

Grâce à sa densité supérieure à celle de l'air, le chlore « tombe » sur la chaux avec laquelle il se combine aussitôt. Lorsque la réaction est terminée dans chaque chambre, le chlorure de chaux est recueilli par le fond au moyen de trappes ouvertes en temps voulu ; il est ensuite mis en fûts pour les expéditions. Pour que la température reste uniforme à l'intérieur des chambres, le plancher de celles-ci est sillonné par un réseau de tubes en plomb à l'intérieur desquels circule un liquide de refroidissement.

#### XV. — Fabrication de la chaux

Cette fabrication demandée des soins tout particuliers. La pierre à chaux provenant des carrières de la société est cuite dans deux fours à chaux capable de produire 10 tonnes de chaux par jour. La pierre, une fois cuite, passe dans une série d'appareils automatiques qui opèrent successivement les opérations de concassage, blutage, extinction, tamisage et ensilage. La chaux, après ces préparations, est conservée dans des silos où elle est dirigée suivant les besoins par des appareils à vis sans fin aux endroits où elle doit pénétrer dans les chambres à chlorure de chaux.

#### XVI. — Laboratoire

L'usine est pourvue d'un laboratoire modèle placé au centre des fabrications actuelles. Tout est prévu pour assurer un contrôle rapide et de tous les instants de toutes matières premières et de tous produits fabriqués. Un four à moufle permet d'effectuer de fréquentes analyses du charbon employé dans les chaufferies.

Enfin, le matériel est prévu de telle sorte que le laboratoire puisse faire toutes analyses propres à rendre service aux entreprises industrielles de la colonie.

#### XVII. — Atelier de mécanique

L'Atelier de mécanique comporte toutes les machines et outils nécessaires aux réparations et constructions métalliques dont peut avoir besoin l'usine soit pour son entretien, soit pour son exploitation. Un outillage bien achalandé permet d'effectuer tous travaux de forge, d'ajustage, de chaudronnerie. La fabrication des fûts et boîtes métalliques, en particulier, constitue l'une des branches importantes de cet atelier.

#### XVIII. — Atelier de travail du bois

Une scierie mécanique à laquelle est adjoind un atelier de menuiserie permettent d'effectuer rapidement et à bon compte les travaux nécessaires à l'entretien ou aux constructions de l'usine, ainsi qu'à la fabrication des caisses d'emballage. En outre, une tonnellerie donne toute facilité à l'usine pour avoir rapidement les fûts en bois de diverses dimensions dont l'exploitation a besoin.

On voit donc combien l'installation d'une semblable usine requiert de connaissances générales de la part des ingénieurs qui en ont la charge puisque l'exploitation elle-même fait appel à tous les corps de métiers.

Sans vouloir froisser la modestie de ceux qui ont réalisé cette œuvre intéressante, nous pouvons affirmer que jamais semblable effort industriel n'a été accompli, dans la colonie.

Depuis quelques semaines, les promeneurs d'Haïphong ont pu voir, le soir au bout de la jetée, une belle lumière qui inonde ce quartier demeuré jusque-là dans l'obscurité. En s'approchant de ce point, ils pouvaient entendre le ronflement régulier des machines : c'est la SICCO qui, maintenant, travaille jour et nuit.

Depuis le 22 février en effet, l'usine a été mise en marche avec un silence qui est la meilleure preuve de l'esprit de travail régnant dans cette société.

Le 21 février 1921 ont commencé la construction des bâtiments et le montage de cette vaste entreprise. Le 22 février 1922, l'usine était en marche et la lessive de soude coulait au Tonkin. Ce résultat se passe de commentaires. C'est le meilleur argument qu'on puisse opposer à tous les défaitistes qui n'ont pas manqué, comme toujours, de commenter à leur manière les efforts auxquels ils assistaient mais sans avoir de prise, heureusement, sur ceux qui travaillent et qui savent ce qu'ils ont à faire.

---

L'Usine à soude est en marche  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mars 1922)

C'est un grand événement pour Haïphong que la mise en marche de l'Usine à soude ; mais bien peu de gens semblent s'en douter.

N'est-il pas plus confortable de s'arrêter au café du commerce et bavarder sur la terrasse de toutes les choses qu'on ne sait pas. Ah ! c'est là qu'on peut réellement s'instruire ! Là, on a appris que l'Usine à soude est une affaire qui ne marchera pas, que les bâtiments s'enfoncent dans un sol trop mou, que déjà deux turbines ont fichu le camp dans les boues du fleuve, etc.

Pour nous, qui aimons à voir de nos yeux, nous sommes allé avec un ingénieur de nos amis, M. Duclaux [de la Société des transports automobiles indochinois], visiter cette superbe usine.

Les turbines à vapeur ronflent joyeusement, envoyant le courant aux salles à électrolyse et aux divers moteurs.

L'électricité travaille sans repos à décomposer la saumure en soude, chlore et hydrogène. La production de la soude, avec la moitié des appareils en marche, est actuellement de 3 1/2 tonnes par jour ; elle passera bientôt à 7 et, plus tard, à beaucoup plus. Le chlorure de soude est en production régulière. Les commandes arrivent de tous côtés pour ces produits, et l'on sent que, bientôt, rares seront les industries qui ne trouveront pas à l'usine de la Société industrielle de chimie quelque produit utile, même indispensable.

On ne tardera pas à s'apercevoir que pour tout le monde au Tonkin cette usine est un bienfait et Tapcarton trouvera moins de rieurs quand il racontera au café que c'est une affaire ratée et d'ailleurs destinée à s'enliser dans les boues du fleuve.

---

AVIS  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9, 13 avril 1922)

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient informe sa clientèle qu'elle est à même de fournir dès maintenant d'une façon continue les produits suivants :

Chlorure de chaux à haute teneur.

Chaux vive sans déchets.

Chaux éteinte pure.

Chaux blutée impalpable pure,

Lessive de soude caustique, 35 à 45° blutée.

La société commencera ses livraisons de soude caustique à toutes teneurs dès qu'elle aura constitué un stock suffisant pour pouvoir satisfaire en même temps aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées.

---

VISITE DE HAÏPHONG PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL P.I. BAUDOIN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1922, p. 1, col. 5)

.....  
On s'achemine vers la Société de chimie, dont MM. Fourest et Chirouze ressortir le  
bel effort et l'avenir riche de promesses.  
.....

1922 (mai) : CAPITAL PORTÉ À 16,5 MF



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
Société anonyme au capital de seize millions cinq cent mille fr.  
divisé en 33.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Moreau, notaire à Paris,  
le 22 décembre 1917 et modifiés par délibérations des assemblées générales  
extraordinaires des 9 septembre 1919, 11 novembre 1919, 29 juin 1920  
21 septembre 1920, 30 septembre 1920, 22 novembre 1921 et 9 mai 1922

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 24 juin 1922

Siège social à Paris

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR



Un administrateur (à gauche) : ?  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
Impr. Chaix. Encres Lorilleux

---

AEC 1922-740 — Sté industrielle de chimie d'Extrême-Orient, 96 bis, bd. Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an., f. le 22 déc. 1917, 11.250.000 fr. en 20.000 act. de 500 fr. lib. — Capital porté, au début de 1922, à 16 500.000 fr.

Objet. — Produits chimiques : soude caustique, chlore liquide, acide chlorhydrique, hydrogène, chlorure de chaux, chlorure de calcium, carbure de calcium, air liquide, oxygène, azote, ammoniacque, etc. — Usine à Haïphong. (Production journalière : 3 tonnes de soude et 3 tonnes de chlore).

Conseil. — MM. Octave Homberg, présid ; [Charles] Chapuis [Air liquide], [Paul] Delorme [Air liquide], Deschars <sup>6</sup>, H[enri] Dufay, A.R. Fontaine [Distill. Indoch.], E[douard] de Laboulaye, G[eorges] Ortal, [Gaston] Paitel, G[eorges] Provôt, Stanislas Simon [Bq Indo.]. — Directeur : M. de Saivre, admin.

---

Le mouvement industriel en Indochine  
par E. CHASSIGNEUX,  
ancien membre de l'école française d'Extrême-Orient,  
professeur  
à l'école des Hautes études commerciales  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 septembre 1922)

[...] La dernière grande usine créée à Haïphong est celle de la Société industrielle de Chimie d'Extrême-Orient, installée sur un terrain de 25 hectares, à l'est du port d'Haïphong, en bordure du Cua-cam. Cette usine, qui possède une puissante centrale électrique et l'outillage le plus perfectionné, ne fonctionne que depuis quelques mois. Elle fabrique la soude, le chlore, l'acide chlorhydrique, l'ammoniacque, etc. ; elle apporte une aide puissante aux autres industries locales (verrière, savonnerie, papeterie, filature et tissage), qui devaient auparavant importer d'Europe leurs produits chimiques. [...]

---

Ce que dit M. Outrey  
par H.C. [Henri CUCHEROUSSET]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 octobre 1922)

[...] L'industrie chimique, si capitale dans l'économie moderne, commence à prendre corps : témoin l'extension heureuse de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.

N. D. L. R. — Nul plus que nous ne souhaite la réussite de cette usine, et n'est mieux convaincu du succès final. Mais on ne parle pas d'extension quand il s'agit d'une usine qui n'a encore réalisé qu'une partie de son programme et est simplement en train de

---

<sup>6</sup> Léon Deschars (1880-1975) : fils d'un avocat à la cour d'appel de Paris. Marié à une Dlle Mellerio. Polytechnicien, licencié en droit. Bras droit du président Delorme à l'Air liquide. Dirigeant de diverses filiales de ce groupe, dont la SOAEO. Administrateur des Plantations de Kantroy (hévées au Cambodge) (1927). Chevalier (1923), puis officier(1938) de la Légion d'honneur.

prendre pied. L'extension viendra, nous en sommes persuadé, mais elle n'est pas encore dans le programme. [...]

---

La Foire de Hanoï  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 décembre 1922)

Notre premier voyage d'exploration nous a ensuite amené à l'extrémité du nouveau pavillon, devant le Musée,

Nous y avons remarqué un étalage des plus appétissants dans de superbes flacons ; mais à l'inverse du stand Girodolle, on n'y déguste pas — Ce sont les produits qui sont maintenant d'une fabrication courante, en attendant d'autres, à la grande usine de Haïphong de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient. Cette société est très ambitieuse et son idéal est élevé ; mais elle l'atteindra, s'est-elle juré, même si c'est haut ; et le nom lui en est resté. À Haïphong, on ne l'appelle plus que la SICÉO.

Parmi les produits exposés, citons la soude caustique à 94 % dont le succès, non seulement au Tonkin, mais aussi à Hongkong, Canton et autres marchés d'Extrême-Orient, est de plus en plus prononcé. Le produit est si parfait qu'il s'impose peu à peu, malgré une faible publicité. Lorsque la société pourra consacrer à sa réclame un budget plus important, la soude de Haïphong sera, dans tout l'Extrême-Orient, difficile à concurrencer. Le chlorure de chaux à 88-40, l'acide chlorhydrique d'un rare bon marché, l'extrait d'eau de Javel et ce merveilleux désinfectant, le Sicéol, sont d'autres produits qui attirent l'attention de nombreux visiteurs.

C'est un véritable bienfait pour le Tonkin d'avoir sous la main, dans les meilleures conditions, les désinfectants les plus parfaits et il faut espérer que nos administrations de chemins de fer et de tramways, de navigation fluviale, les hôpitaux et dispensaires, les prisons et les écoles et même certaines administrations aux locaux malpropres et dangereux pour la santé publique, comme p. ex. les bureaux de la résidence supérieure à Hanoï, feront de ces produits un usagé de plus en plus fréquent.

Rappelons à nos lecteurs que la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient va porter son capital de 16.500.000 fr. à 20.000.000 par émission de 7.000 actions nouvelles. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 20 janvier aux guichets de la Banque de l'Indochine. — Nous engageons vivement nos lecteurs à soutenir cette industrie qui vient de sortir victorieuse des difficultés des débuts et de triompher de l'esprit de dénigrement avec lequel sont accueillies toutes les affaires nouvelles dans ce pays. Si nous voulons que ce pays se développe, il faut nous entraider. Dans le cas présent, il s'agit de faire de l'usine de Chimie ce que nous avons fait de la cimenterie, des mines de Hongay : une des pierres angulaires de l'édifice indochinois. C'est que, de la prospérité de l'usine de produits chimiques, dépend celle de nombreuses industries qui ont besoin de ses produits

---

Un petit tour à Haïphong  
par H. CUCHEROUSSET  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1923)

[...] Nous sommes, bien entendu, allé visiter quelques-unes des principales usines. L'usine de chimie travaille maintenant, avec activité ; elle s'est créé des débouchés avec une rapidité surprenante, en particulier dans les pays voisins : à Hongkong, à Canton, à Manille.

Elle vient de recevoir de grosses commandes pour l'Australie et pour Java et nous avons eu le plaisir de lire la lettre du client javanais, disant que c'est par *l'Éveil économique* qu'il a connu cette industrie nouvelle. A Canton, le succès des produits de l'usine de chimie haïphonnaise est tout à fait encourageant. Mais le Tonkin reste le principal client.

Voici un exemple curieux — Il y a quelque temps, un Annamite intelligent, instruit, donnant bonne impression, se présenta à l'usine demandant une place de planton ou d'interprète. « N'avez-vous pas honte, lui dit le directeur, de borner à cela votre ambition ; vous pouvez faire mieux. Tenez, je vous confie une petite consignment de nos produits, tâchez de les faire connaître à Hanoï et de nous trouver quelques clients. »

Quelque temps après, notre Annamite revenait non plus en solliciteur, mais en client ; il ne demandait ni place ni aide, il apportait une affaire. Il avait décidé des fabricants de papier du Village du Papier, près de Hanoï, à essayer l'emploi du chlorure de chaux et les résultats avaient été merveilleux : meilleure qualité de papier, grosse économie, possibilité d'employer des écorces coûtant cinq fois moins cher. Aussitôt, il avait groupé un certain nombre de ces modestes artisans en une société pour exploiter le procédé au chlorure de chaux. En rien de temps, le candidat interprète était devenu un industriel et un client déjà importait de la Société industrielle de chimie.

Notre impression bien nette est que, d'ici peu, l'Usine de Chimie sera à Haïphong le pendant de l'immense cimenterie, donnant du travail à une quantité de gens : ouvriers, employés, et à nombre d'autres industries, des commandes aux maisons de commerce, du fret aux armateurs fluviaux et maritimes et les produits indispensables à une région industrielle.

Mais de même que le vent du nord amène sur la ville les poussières de la cimenterie, celui du sud y amène les odeurs de l'Usine de Chimie. Dans quelques années, le vent d'est amènera sans doute d'autres fumées et celui d'ouest d'autres odeurs. C'est inévitable. Haïphong est destiné à devenir un Roubaix plutôt qu'un Nice et n'a de raison d'être et d'avenir que comme ville industrielle, car il ne faut pas se faire d'illusions sur son avenir comme port de mer si l'on ne se résigne pas à l'idée d'un groupe de ports et rades. [...]

---

Chronique de Haïphong  
OBSÈQUES DE M. [Paul REY](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1923)

.....  
Les cordons du poêle étaient tenus par MM. ... Bibault, de la S. I. C. E. O.

---

1923 (mars) CAPITAL PORTÉ DE 16,5 À 20 MF



[Coll. Peter Seidel](#)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
Société anonyme au capital de seize millions cinq cent mille fr.

divisé en 33.000 actions de 500 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À VINGT MILLIONS DE FRANCS  
par décision de l'assemblée générale  
extraordinaire  
en date du 9 mars 1923

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Moreau, notaire à Paris,  
le 22 décembre 1917 et modifiés par délibérations des assemblées générales  
extraordinaires des 9 septembre 1919, 11 novembre 1919, 29 juin 1920  
21 septembre 1920, 30 septembre 1920, 22 novembre 1921 et 9 mai 1922

Droit de timbre acquitté par abonnement  
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 24 juin 1922

Siège social à Paris

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Charles Chapuis  
Par délégation du conseil d'administration :  
Impr. Chaix. Encres Lorilleux



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
Société anonyme au capital de vingt millions de fr.  
divisé en 40.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Moreau, notaire à Paris,  
le 22 décembre 1917 et modifiés par délibérations des assemblées générales  
extraordinaires des 9 septembre 1919, 11 novembre 1919, 29 juin 1920  
21 septembre 1920, 30 septembre 1920, 22 novembre 1921, 9 mai 1922  
et 9 mars 1923

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 24 avril 1923

Siège social à Paris

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : ?

Par délégation du conseil d'administration : .  
Impr. Chaix. Encres Lorilleux

---

Informations financières  
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1923)

L'assemblée extraordinaire tenue avant-hier au siège, 96, boulevard Haussmann, à Paris, sous la présidence de M. Stanislas Simon, administrateur délégué, a régularisé l'augmentation du capital, porté de 16 millions 500.000 francs à 20 millions, par l'émission à 510 francs de 7.000 actions de 500 francs de nominal.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

Hanoi  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1923)

Le dîner annuel des polytechniciens.  
M. Filuzeau <sup>7</sup>

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
LA MISSION DE PROPAGANDE VISITE LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1923)

.....  
La visite des Ateliers maritimes terminée, MM. Guyon et de Vitry, guidés par MM. Paquin, maire p.i., de Sourdeval, administrateur adjoint, et Girodolle, conseiller municipal, se rendirent à la S. I. C. E. O. où M. Bayle [confusion avec la Cotonnière], directeur, les reçut et leur fit visiter l'établissement en détail, leur donnant toutes explications voulues, ce qui les intéressa vivement.

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1923)

Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient. — L'assemblée ordinaire du 26 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1922, qui se soldent par un déficit de 395.587 fr. et un solde débiteur final de 307.386 fr.

---

CHRONIQUE FINANCIÈRE  
Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 septembre 1923)

---

<sup>7</sup> Alfred Filuzeau (Saint-Pierre-du-Chemin, Vendée, 3 mai 1878-*ibid.*, 22 octobre 1962). Polytechnicien, officier télégraphiste, directeur général de la SICEO (1923-1926), puis directeur général, inspecteur et administrateur de la [Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine](#) et futur administrateur de l'Union financière d'Extrême-Orient (UFEO). Chevalier (1916), puis officier (1936) de la Légion d'honneur.

Nous avons, dans notre numéro du 27 juin dernier, donné un compte rendu succinct de l'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue la veille, au siège social, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris.

Le rapport du conseil d'administration donne les indications suivantes sur la marche de l'affaire sociale :

Au cours de l'exercice écoulé, l'usine d'Haïphong a été terminée et mise en marche.

Cette usine, par suite des difficultés de la mise au point et de la formation du personnel indigène, a fonctionné d'abord à marche réduite.

Ce n'est que lorsque les résultats obtenus ont été satisfaisants que la production a été progressivement augmentée pour arriver actuellement à la réalisation d'une marche à plein rendement.

Dans le même temps, l'organisation commerciale se développait au Tonkin, en Cochinchine, puis en Chine, où il existe un vaste marché et où, après une période de préparation, les ventes de la société ont suivi depuis le début de cette année, une progression appréciable.

En résumé, l'exercice 1922 a été consacré à l'organisation tant technique que commerciale de l'entreprise sociale ; des progrès restent encore à accomplir, mais les plus grosses difficultés paraissent surmontées.

Le rapport passe en revue la situation des différentes participations de la société :

La société des **Anthracites du Tonkin\***, qui vient de terminer son deuxième exercice, a achevé l'exécution de son premier programme, qui avait pour but d'améliorer et de moderniser l'exploitation rudimentaire qui existait dans les mines acquises par cette société lors de sa formation. De nouveaux travaux de recherches ont été entrepris ; ils ont donné, tant au point de vue du tonnage probable que de la qualité du charbon, des résultats satisfaisants. Des pourparlers sont en cours pour assurer à cette affaire la participation d'un groupe technique [Blanzy].

La société des **Papeteries de l'Indochine\*** continue à fonctionner normalement ; les bénéfices de l'exercice écoulé ont été consacrés à des amortissements. Ses débouchés locaux paraissent susceptibles de développement.

(*La Journée industrielle*, 20 juillet 1923)

---

#### [LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL MERLIN VISITE HAÏPHONG AU PAS DE CHARGE]

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1923)

.....  
À 8 heures 45, M. le gouverneur général est reçu à la S. I. C. E. O. par M. Filuzeau, directeur général, et M. Mauerz [Nauertz], directeur technique. Avant de faire visiter l'usine, M. Filuzeau entretient M. Merlin de la nécessité de se procurer à meilleur marché le sel, principale matière première que l'on est obligé de faire venir à grand frais des côtes de l'Annam.

Il pose le principe de salines exploitées sur les côtes du Tonkin et à proximité de l'établissement. Ces salines seraient exploitées par la Société sous le contrôle des D. et R.

---

1923 (nov.) : PARTICIPATION DANS LES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 8 février 1924)

Le conseil d'administration de cette société croit devoir rappeler que les parts de fondateur, d'après l'article 17 des statuts, peuvent être rachetées, à tout moment, par la société au prix, de 500 fr. Bien entendu, ce rachat ne peut être effectué que sur les bénéfiques et n'apparaît pas comme imminent, mais il est vraisemblable qu'il sera de l'intérêt des actionnaires d'affecter audit l'achat les premiers bénéfiques dont ils auront la disposition.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1924)

DÉPARTS. — Doivent partir par l'*Orénoque* dimanche 16 mars à midi :  
À destination de Marseille : M. Bibault, de la S.I.C E O.

---

TONKIN  
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1924)

[...] L'usine de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, sise sur les bords du Cua-Cam, est entrée en pleine période d'exploitation en janvier 1923. L'Indochine ne constitue qu'une partie du marché pour les produits fabriqués par la S. I. C. E. O.

La Chine absorbe la moitié de la soude produite, les 2/3 du chlorure de chaux. Tout l'acide chlorhydrique est vendu dans la colonie. [...]

---

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1924)

Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient. — Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 24 juin font ressortir pour l'exercice 1923 un solde débiteur de 310.621 fr. 02. Ce résultat provient des nombreuses difficultés d'ordre technique qui ont retardé la mise au point définitive de l'usine d'Haïphong.

---

COMPTES RENDUS FINANCIERS  
Société industrielle de Chimie d'Extrême-Orient  
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1924)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 juin au siège social, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 accusant, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, une perte de 310.621 fr. 02, donnant, avec le déficit reporté précédent, un solde débiteur de 678.007 fr. 83.

MM. Edmond Deschars et Stanislas Simon ont été réélus administrateurs.

---

BRUITS ET INDICATIONS



Société indochinoise d'électricité  
(*Le Journal des finances*, 24 octobre 1924)  
[confirmé]

On annonce que cette société reprendrait la centrale d'Haiphong de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, contre remise d'actions d'apport.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTREME-ORIENT, Haïphong.  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

MM. FILUZEAU, directeur général p. i. ; NAUERZ, directeur technique.

Lessive de soude — Soude solide — Chlorure de chaux — Acide chlorhydrique —  
Chlore liquide — Chlorure de chaux — Chaux  
ATELIER DE MÉCANIQUE  
SOUDURE AUTOGÈNE — RIVETAGE MÉCANIQUE — BOULONS — RIVETS

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT**  
HAIPHONG (Tonkin)

Lessive de soude — Soude solide — Hydrogène — Acide  
chlorhydrique — Chlore liquide — Chlorure de chaux — Chaux

**ATELIER DE MÉCANIQUE**

SOUDURE AUTOGÈNE — RIVETAGE MÉCANIQUE — BOULONS — RIVETS

Siège social : 96<sup>bis</sup>, boulevard Haussmann  
□ □ M. FILUZEAU, Directeur général p. i. □ □

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-59)

Visite d'une mission japonaise à Haïphong  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 février 1925)

[...] L'usine de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient qui, conçue en 1919, fut mise en marche dès 1922, paraît avoir retenu l'attention de la mission, particulièrement en ce qui concerne la fabrication de soude caustique, qui atteint déjà 90 tonnes par mois et qui sera, avant la fin de l'année, de 190 tonnes par mois ; la fabrication d'eau de javelle [*sic* : Javel], d'acide chlorhydrique et de chlorure de chaux a également beaucoup intéressé, grâce aux explications abondantes et précises du directeur, M. Filuzeau. [...]

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1925)

L'assemblée ordinaire tenue hier au siège, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, présentant un solde créditeur de 171.543 fr., qui ramène de 678.007 fr. à 506.464 fr. le solde débiteur de l'exercice précédent.

MM. Henry Grand-Dufay et Édouard de Laboulaye ont été réélus administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, les travaux de redressement et de mise au point technique de l'usine d'Haiphong ont été terminés et la marche normale des fabrications a été réalisée.

Ce résultat obtenu, la société a préparé, conformément à son programme initial, l'extension de ses installations. Ses travaux sont poussés activement, les nouvelles installations seront vraisemblablement mises en service à la fin de cette année.

La société a poursuivi le développement de ses opérations commerciales, qui avait été jusqu'alors entravé par des difficultés d'ordre technique. Cette nouvelle marche en avant a été contrariée, en ce qui concerne la chimie, par le malaise commercial résultant des troubles politiques qui s'y sont produits. Dès le début de l'exercice en cours, une reprise s'est manifestée.

Le rapport passe en revue la situation des différentes entreprises dans lesquelles la société a des intérêts : Verreries d'Extrême-Orient, Société indo-chinoise d'électricité, Anthracites du Tonkin, Papeteries de l'Indo-Chine.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1925)

.....  
La Société a acquis, en août dernier, le terrain de l'usine Chiris\* qui formait enclave dans le terrain de la société. Par contre, la partie ouest du terrain a été cédée à la Société des verreries d'Extrême-Orient, une autre parcelle étant vendue à la Société indochinoise d'électricité, en même temps que la centrale électrique. Cette cession a été faite sous forme d'apport.

---

CHRONIQUE DE HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1925)

OBSÈQUES — Hier, lundi quatorze septembre, ont été célébrées les obsèques de monsieur Nauertz, ingénieur, chef des services techniques de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.

Le cercueil arriva en gare d'Haiphong par le train de 5 h. 40 et le R. P. Massip procéda à la levée du corps qui fut ensuite placé sur un char funèbre de première classe.

Un char précédait sur lequel étaient placées les fleurs et les couronnes offertes par : *La veuve, ... le personnel européen et la Direction, le personnel indigène, la S.A.C.R.I.C., les Charbonnages du Tonkin, la Société d'Electricité, les entrepreneurs indigènes, etc., etc.*, ainsi que de belles gerbes de fleurs offertes par les amis.

Le cortège se dirigea vers la cathédrale où un service funèbre fut célébré par le R. P. Massip, et ensuite on gagna le cimetière. Le deuil était conduit par monsieur Filuzeau, directeur de la S. I. C. E. O., et par M. Benoit.

Une nombreuse assistance suivait le convoi, remarqué : MM. Salaun, directeur de la S.A.C.R.I.C. ; Forest ; délégué du Tonkin, Fieschi, et Girodolle, conseillers municipaux, Chenu, directeur de la cimenterie, Lecoq, directeur et Triollet, secrétaire de la Verrerie

d'E-O., Chaix, le cher Frère Corentin Victor, Nguyen-v-Tan, directeur de l'École pratique et d'industrie, Audouin Birot, Didier, les membres de la Presse, de nombreuses dames, etc., etc.

Au cimetière, après les dernières prières de l'Église, monsieur Filuzeau, directeur de la S. I. C. E. O., prononça un discours dans lequel il rendit hommage aux brillantes qualités du défunt qui était technicien de haute valeur, un ami sûr, bon époux et bon père, et chrétien sincère.

Le cercueil fut ensuite placé au dépositaire en attendant son transfert en France,

Nous prions madame veuve Nauertz, et son fils, la famille, la S. I. C. E. O. et les amis du défunt d'agréer en cette triste circonstance nos condoléances sincères.

---

Étude des valeurs indochinoises  
CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],  
11 décembre 1925)

Les comptes de cette société pour l'exercice 1924, n'atténuent en rien l'impression défavorable laissée par l'exercice précédent et que nous avons traduite en quelques lignes parues dans l'*Arbitre* du 16 octobre 1924. Le bénéfice de 171.540 francs par quoi se solde le compte de profits et pertes est, d'abord, dérisoire pour une jeune affaire affligée d'un capital de 20 millions et, en second lieu, il paraît provenir non de l'exploitation, mais de ventes de terrains et de trafics de titres qui ont surtout caractérisé la dernière année sociale. Ainsi que l'a justement fait observer un actionnaire, au point de vue industriel, la société a enregistré une nouvelle perte.

On sait que l'exercice 1923 avait laissé un solde déficitaire de 310.600 francs, par suite, disait-on, d'erreurs et de lacunes dans la conception et dans la construction de l'usine, dont le matériel était à rénover presque entièrement au lendemain même de sa mise en marche. Il paraît que ce travail de redressement a été effectué et que la marche normale des fabrications a été réalisée. Aussitôt, conformément au plan initial, le conseil a préparé l'extension des installations, afin de pouvoir répondre aux demandes de la clientèle et d'assurer une production mieux en rapport avec l'importance des frais généraux.

En disant cela, le conseil avoue que son prix de revient est excessif et que pour le réduire, il est obligé de fabriquer de grosses quantités.

Or, dans sa déclaration à l'assemblée du 26 mai, le président est entré, lui aussi, dans la voie des aveux : « ... Que seront les résultats de demain ? a-t-il dit. Ces résultats sont étroitement liés à la situation du marché chinois, car les débouchés de l'Indochine, tout en étant intéressants pour la société, ne sont pas assez vastes pour absorber toute sa production. Malheureusement, le marché chinois ne paraît pas très satisfaisant aujourd'hui, à la suite des événements qui viennent de se produire dans ce pays. »

Ainsi, le conseil dans son rapport, indique qu'il augmente la production pour abaisser le prix de revient, et quelques minutes après, le président fait part de ses craintes de ne pouvoir écouler cette production. Comprenne qui pourra cette logique indochinoise qui ressemble comme une sœur à une chinoiserie.

Nous, nous comprenons que l'exercice en cours ne se déroule pas dans des conditions très favorables, et nous apercevons, au bilan, une trésorerie de plus en plus étriquée, caractérisée par 4.658.000 francs de passif exigible, en regard desquels figurent 58.000 francs espèces, 1.102.200 francs de débiteurs et un portefeuille-titres — soyons large et comptons-le — de 4.280.000 francs. Comme les éléments de ce portefeuille ne sont pas tous facilement vendables, on se demande comment la Société se tirerait d'affaire si ses créanciers se montraient tant soit peu intransigeants.

Nous demandions, l'an passé, ce que signifiaient les cours de 580 pour l'action et de 1.070 pour la part. Ils se sont affaissés à 356 et à 570 respectivement et à ce niveau, ils sont encore, exagérément optimistes.

Attendre.

---

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1925)

DÉCÈS. — Le jeudi 10 décembre à 11 heures est décédée une fillette de quatre ans à peine, Gisèle-Henriette Mériaux <sup>8</sup>, fille de M. Mériaux <sup>9</sup>, le sympathique mécanicien de la centrale électrique du Cua-Cam, et du M<sup>me</sup> Mériaux. Les obsèques ont eu lieu vendredi 11 décembre 1925 à 16 heures. En cette pénible circonstance, nous présentons à M. et à M<sup>me</sup> Mériaux, à leurs enfants et à toute la famille, l'expression de nos bien vives condoléances.

---

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1925)

OBSÈQUES. — Hier vendredi 11 courant ont eu lieu les obsèques de la petite Gisèle Henriette, fille de madame et de monsieur Mériaux, de la centrale électrique de la S.I.C.E.O., décédée la veille à l'âge de quatre ans.

La levée du corps eut lieu au domicile mortuaire, digue du Cua-Cam. Le R. P. Baro officiait, puis le cortège se dirigea vers la chapelle de la rue de Hai-Duong où un service funèbre eut lieu.

Le corbillard était couvert de nombreuses fleurs et couronnes. Le deuil était conduit par le père de la petite défunte. Remarqué parmi l'assistance : MM. Filuzeau, directeur de la S.I.C.E.O. ; Oullier, directeur de la centrale électrique ; Jelovis, représentant M. le maire ; Dubois, Labrunie, le personnel de la S.I.C.E.O., etc. ainsi que quelques dames.

Après le service funèbre, le cortège se rendit au cimetière pour l'inhumation.

Nous prions madame et M. Mériaux d'agréer nos condoléances attristées.

---

Notre étude financière  
La Société financière française et coloniale  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

.....  
La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient s'est heurtée dès le début à des difficultés matérielle imprévues et il est difficile de lui témoigner une grande confiance.

---

VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL VARENNE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1926)

---

<sup>8</sup> Gisèle-Henriette Mériaux (Hanoï, 28 janvier 1922-Haïphong, 10 décembre 1925).

<sup>9</sup> Probablement Jules Mériaux, né vers 1882, membre de l'Association tonkinoise des anciens combattants, plus tard chef mécanicien au service radio à Hanoï, agent aux plantations municipales; régisseur des marchés, enfin concessionnaire à Bac-Giang (1939).

.....  
M. le gouverneur général ... partit pour visiter l'usine de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.

M. Génot, directeur, qui remplace M. Filuzeau partant en congé, reçut le gouverneur général et les autres personnes de la suite, puis conduisit tout le monde à travers l'usine, où se trouve une centrale électrique très puissante et qui fournit l'éclairage à un secteur de la ville, puis on visita les bassins d'électrolyse, les locaux où se fabrique l'acide chlorhydrique et autres produits, le laboratoire, etc.

---

### CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1926)

À BORD DU « CAP-PADARAN ». — Mercredi matin, à l'occasion du premier voyage du *Cap-Padaran* sur la ligne d'Indochine un grand déjeuner a été offert, auquel assistaient :

M. Genaud [Génot ?], de la S. I. C. E.O.

---

### Notre étude financière INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1926)

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient a été créée à la fin de 1917, avec le concours de la Société financière française et coloniale, des Distilleries de l'Indochine et de l'Air Liquide.

Elle a spécialement pour objet l'exploitation d'une usine à soude électrolytique et l'on pouvait espérer que sa marche serait très satisfaisante, étant donné le manque de concurrence en Indochine et les débouchés assurés à la Société par les Papeteries de l'Indochine qui utilisent le chlore et la soude pour traiter et blanchir leur pâte de papier.

Mais l'usine de Haïphong fut construite à un mauvais moment, en plein boom industriel, alors qu'on voyait très grand et que les prix montaient dans des proportions extraordinaires. Aussi payait-elle son matériel très cher ainsi que sa main-d'œuvre et elle eut, de plus, la mauvaise chance de construire sur des terrains de mauvaise qualité ; il fallut faire d'énormes fondations en béton pour atteindre le roc à travers la vase et la société se trouva à ses débuts, avec des frais de premier établissement très supérieurs à ceux qu'elle avait prévus.

Aussi dut-elle augmenter sans cesse son capital qui, de 1 million à l'origine, a été porté à 6 millions en 1919, à 10 millions en 1920, à 11.250.000 la même année, par la création d'actions d'apport données à M<sup>me</sup> Salle pour l'apport de la mine Édouard, à 16.500.000 francs en 1922 et à 20 millions en 1923.

Il existe 40.000 actions de 500 francs et 2.000 parts de fondateur.

L'usine d'Haïphong de la société peut produire chaque jour trois tonnes de soude et autant de chlore par électrolyse de solutions de sel marin ; mais le prix de revient fut supérieur au prix prévu et cette production est insuffisante pour rémunérer un capital de 20 millions. La société n'était pas libre de demeurer une petite affaire et elle traîne après elle comme un boulet ses frais de premier établissement qui la contraignent à étendre son activité.

D'ordinaire, quand une entreprise sent qu'une période est mauvaise, elle peut se mettre en veilleuse ; c'est devenu impossible à l'Industrielle de Chimie qui est obligée de pousser de l'avant.

Heureusement pour elle, la société avait acquis à un moment favorable de grands terrains très bien situés qui ont pris une énorme plus-value. De plus, grâce à son patronage de premier ordre, elle se trouva participer à de bonnes entreprises.

### Participations

Dès ses débuts, elle prit un intérêt important dans les [Papeteries de l'Indochine](#) qui devaient représenter le gros de sa clientèle ; puis elle participa à la constitution de la [Société des Anthracites du Tonkin](#) en 1920 ; en 1923, elle participa à la création des [Verreries d'Extrême-Orient](#) à qui elle céda un terrain ; enfin en 1924, elle céda à la [Société indochinoise d'électricité](#) sa centrale électrique qui lui fut payée en actions de cette société.

Mais la société n'ayant pas, depuis 1923, augmenté son capital qui paraît déjà trop élevé, a été obligée de se procurer des ressources pour faire face à ses frais généraux très lourds et elle a été contrainte de réaliser une partie de son actif ; elle a vendu des terrains, elle a réalisé une bonne partie de son portefeuille, notamment des titres des Papeteries en 1922, des actions des Anthracites en 1923 et elle a emprunté sur les 3.750 actions de l'Indochinoise d'Électricité qu'elle avait reçues en paiement ; a-t-elle vendu ces dernières actions ? Il serait intéressant de le savoir, car elles valent 2.300 francs, si ce sont des actions de jouissance et 3.000 francs si ce sont des actions de capital.

Le rapport du conseil d'administration est muet sur ce sujet et le portefeuille qui, au bilan de 1924, figurait pour 4.280.200 francs, ne figure plus au bilan de 1925 que pour 3.433.191 francs.

Une note parue dans la *Semaine coloniale* le 12 juillet dernier affirmait que ce portefeuille représentait « une réserve latente d'une quinzaine de millions », mais sur quoi repose une pareille affirmation ?

Malgré les bénéfices réalisés par la vente de terrains et d'actions, malgré les ressources fournies par la cession de la centrale, la société voit augmenter d'année en année son solde débiteur. En 1924, la perte avait été de plus de 506.000 francs ; en 1925, elle a approché de 638.000 et le solde débiteur total est de 1.144.000 francs.

Si nous examinons en détail le dernier bilan, nous y trouvons des augmentations angoissantes : le poste « créditeurs divers » a passé de 4.658.583 francs en 1924 à 11.552.931 francs, soit une augmentation de 148 % en un an. De plus, à l'actif figurent toujours des frais d'études, de premier établissement et d'augmentation de capital dépassant 4 millions et demi. L'estimation des terrains et bâtiments a augmenté de 1.700.000 francs, celle des installations générales de 190.000 francs, celle du matériel et de l'outillage de plus de 3 millions, etc. La trésorerie est visiblement serrée.

Depuis deux ans, le conseil d'administration se plaint de la situation en Chine, mais il nous paraît difficile pour la société d'affronter, dans sa situation présente, les marchés d'Extrême-Orient où l'industrie chimique japonaise règne sans rivale.

La société est donc obligée de se restreindre au marché indochinois dont la faculté d'absorption, en matière de produits chimiques, n'est pas encore bien grande.

D'autre part, la démission, en 1925, de M. Raphaël Fontaine, qui a abandonné le conseil d'administration de la société, a pu donner à penser qu'elle ne jouissait plus des mêmes sympathies locales.

Il nous semble que, pour arriver à la période de bénéfices, la société devrait procéder à une diminution du capital pour pouvoir faire ensuite une augmentation ; encore, avant de procéder à cette opération, devrait-on bien examiner si l'entreprise est viable dans sa formule actuelle.

Les actions de 500 francs sont aujourd'hui à 310 francs après avoir valu 280 en juin dernier et 5,20 en février. En février dernier, on a vu les actions qui étaient encore à 250

francs en novembre 1925 grimper à 520 et les parts monter de 490 à 1.200. Pour quelle raison ? Nous l'ignorons.

Bien qu'étant tombée à 780 francs en avril dernier, la part est toujours aux environs de 1.000 francs. C'est d'autant plus surprenant que, d'après les statuts, la société peut à tout moment racheter les parts à 500 francs l'une.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1927)

.....  
La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient a terminé, au début de l'année 1926, les installations nouvelles destinées à lui permettre de doubler sa capacité de production. Une partie de ces installations a été mise en manche de façon satisfaisante dans le courant de l'année.

L'activité commerciale de la Société continue à être relativement satisfaisante en Indochine, mais le marché local étant insuffisant pour absorber la production qu'il a été nécessaire de réaliser pour obtenir un prix de revient convenable, la vente d'une partie de cette production sur les marchés voisins, et notamment en Chine, est absolument nécessaire pour assurer l'équilibre de l'affaire.

Aussi la situation présente de la Chine a-t-elle sur les affaires de la Société une répercussion directe et désastreuse.

Si aucune amélioration ne peut être obtenue dans les ventes à l'exportation, il faudra peut-être envisager la fermeture momentanée de l'usine plutôt que d'accumuler de mois en mois des déficits d'exploitation.

L'étude de cette grave question fait l'objet d'une inspection qui se poursuit présentement en Extrême-Orient. Nous espérons encore qu'une adaptation aux conditions troublées de cette partie du monde pourra être trouvée.

En tous cas, qu'il s'agisse d'une mise en sommeil provisoire ou d'une exploitation réorganisée, nous ne ménagerons pas notre concours à cette entreprise, à laquelle nous avons déjà fait réaliser des profits accessoires importants qui sont venus atténuer ses pertes.

---

Société **financière française** et coloniale  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juin 1927)

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient a terminé au début de l'année 1926 les installations nouvelles destinées à doubler sa capacité de production. [Fin de citation !]

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
AU TRIBUNAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1927)

.....  
Est appelée une affaire de détention de tracts séditionnels. Le nommé Nguyễn-van-Nga a été trouvé en possession d'un journal séditionnel interdit à la colonie. De plus, on a trouvé chez lui des écrits dont il est l'auteur, écrits ayant un caractère nettement

injurieux pour l'autorité française et excitant en termes violents les indigènes à la révolte.

Nguyen-van-Nga travaille à la S. I. C. E. O. comme ajusteur et a chargé M<sup>e</sup> Desgrands de présenter sa défense. Malgré le talent de l'éminent avocat, Ng-van-Nga est justement et impartialement jugé et condamné à neuf mois de prison

À côté de lui comparaisait un écolier nommé Su chez qui furent trouvées deux copies des écrits de Ng-van-Nga dont ce dernier lui avait fait don. Le jeune étudiant fera sept mois de prison. Il est certaines fréquentations qui reviennent cher à la fin et sont terriblement compromettantes. Espérons que le jeune Su saura à l'avenir rester calme et choisir ses relations.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
AU TRIBUNAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1927)

.....  
Les nommés Hi, Cam et Hung étaient gardiens de la Siceo et volèrent divers objets. bouteilles de cognac, ceintures en peau, des baquets, vingt sacs, et deux bouteilles de mercure qu'ils portèrent chez Thi Tich, la recéleuse.

Cette dernière est acquittée, mais les trois voleurs feront quatre mois de prison.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1928)

La Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient va obtenir, paraît-il, concession gratuite et définitive de trois parcelles de terrains sises à Phan-rang.

---

Chimie d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

Parmi les affaires indochinoises appartenant au groupe de la « Financière Française » [SFFC] qui ont joui à la Bourse, depuis quelque temps, d'une faveur particulière, il existe cependant une valeur qui semble à l'heure actuelle tout à fait délaissée. La Chimie d'Extrême-Orient sommeille, au marché hors cote, aux environs du cours de 100.fr. et ne fait plus guère parler d'elle. Ce silence s'explique d'ailleurs par les déboires successifs qu'elle réserva, dans le passé, à ceux qui lui firent confiance. On peut se demander toutefois s'il n'y a pas un peu d'amertume dans la dépréciation aux 4/5 de sa valeur d'un titre qui eut jadis la cote d'amour.

L'affaire, qui date de 1917, débuta sous d'heureux auspices. Il s'agissait alors d'établir en Indochine une usine de produits chimiques à laquelle les marchés indochinois et chinois semblaient assurer des débouchés suffisants, la concurrence n'étant pas à craindre.

La faveur dont le titre jouissait à la Bourse fut tenace et résista jusqu'en 1926 à la cascade de mauvaises nouvelles qui arrivèrent chaque année de Haïphong. Mais la mauvaise fortune s'acharna sur la société dès la construction de l'usine, qui fut laborieuse, puisque entreprise en 1918, elle était à peine terminée quatre ans après : les



terrains alluvionnaires récents, sur lesquels elle était construite, nécessitèrent en effet des travaux d'aménagement importants.

En 1922, l'usine commença cependant à produire trois tonnes de soude et la même quantité de chlore par jour ; c'est alors qu'on s'aperçut que le climat du Tonkin nécessitait une nouvelle mise au point des procédés techniques de fabrication. A ces obstacles vint s'ajouter le problème du recrutement de la main-d'œuvre, la population indigène répugnant à s'embaucher dans une usine de produits chimiques ; il fallut consentir des sacrifices pour l'attirer et pour l'éduquer.

Toutes ces difficultés eurent pour conséquence une augmentation croissante des frais généraux. Afin de réduire le prix de revient, le conseil décida d'augmenter la capacité de production de l'usine ; on entreprit de doubler celle-ci en 1924. Ces travaux nécessitèrent une succession d'appels de fonds. Le capital Initial de 1.000.000 fr. fut ainsi élevé par augmentations répétées à 20.000.000 en l'espace de quatre ans.

En 1925 une production normale était assurée, mais elle ne devenait rémunératrice qu'à partir d'un certain volume. Il fallut chercher d'autres débouchés que ceux que fournissait le marché indochinois, devenu trop étroit ; **on se tourna vers la Chine ; malheureusement, la guerre civile venait justement d'y éclater et ne tarda pas à paralyser toute activité commerciale.** Ce fut le coup de grâce pour la Chimie d'Extrême-Orient. Privée de débouchés, la production dut être réduite et les comptes annuels accusèrent un nouveau déficit qui vint s'ajouter à ceux des années précédentes. **Celui-ci s'élevait, à 90.819 fr. en 1926, portant à 1.234.902. fr. le solde débiteur total.**

Dans ces conditions, le conseil en était arrivé, au début de l'année dernière, à envisager l'éventualité d'une mise en sommeil de l'entreprise dans un avenir plus ou moins lointain.

Cette menace à-t-elle été, ou va-t-elle être réalisée ? C'est ce que nous saurons sans doute dans quelques semaines, au moment de la réunion de l'assemblée de la « Financière Française ». Peut-être l'accalmie qui s'est produite en Chine depuis quelques mois, autorise-t-elle l'espoir d'une reprise. Mais admettons le pire. Dans le cas d'un arrêt de l'exploitation, ou même d'une liquidation, l'actif réalisable représenterait-il une valeur supérieure à la capitalisation de l'affaire d'après les cours actuels pratiqués en Bourse.

Les quelques remarques suivantes donnent à réfléchir. Notons d'abord que la société est propriétaire de terrains importants à Haïphong et qui sont évalués, au bilan pour leur prix d'achat. La plus-value réalisée depuis 1917 est certainement considérable. D'autre part, la société possédait d'importantes participations dans des sociétés indochinoises, notamment dans l'Indochinoise. d'Électricité, dans les Papeteries de l'Indochine et dans les Anthracites du Tonkin. Si elle avait pu conserver ce portefeuille intact, il représenterait pour elle un actif considérable. Mais la dureté du temps l'a sans doute condamnée à en réaliser une partie. S'il n'a pas été trop mutilé, — d'aucuns diront s'il existe encore —, il peut encore réserver des surprises agréables.

En l'absence d'informations récentes, il n'est pas possible de conclure dès maintenant; Toutefois, il semble indiqué de surveiller les événements, ainsi que les variations qu'ils pourront faire subir aux cours de cette valeur autour de laquelle la petite spéculation, qui aime le jeu de pile ou face, s'amuse de temps à autre.

---

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE  
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1928  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1928)

[Qu'en termes délicats... ]

.....

Nous vous avons indiqué l'année dernière qu'une enquête était en cours en Indochine pour l'examen de la situation de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.

Cette enquête a montré qu'il était préférable de suspendre temporairement les fabrications tant que les débouchés en Chine, qui sont indispensables à l'équilibre de l'affaire, ne seraient pas à nouveau ouverts dans les conditions de sécurité suffisantes, L'usine a donc été arrêtée au mois de juillet 1923.

Vous savez que la situation en Chine ne s'est pas améliorée, en sorte qu'il est impossible de prévoir le moment où l'exploitation pourra reprendre. Afin de ne pas laisser le matériel spécial et délicat employé dans cette industrie se détériorer ou se démoder, le conseil a décidé de réaliser tout l'appareillage qui pouvait être enlevé, sans nuire à une remise en route ultérieure de l'usine.

On continue à étudier s'il est opportun d'utiliser les bâtiments existants pour reprendre une industrie d'un autre ordre, ce que leur emplacement très favorable au bord même du Cua-Cam rend possible. En tout cas, après une expérience aussi décevante et aussi coûteuse que celle qui a été faite avec la fabrication des produits chlorés, la Société ne s'engagera qu'à coup sûr. En tout état de cause, les actionnaires n'ont pas lieu de s'alarmer outre mesure, car, en mettant les choses au pire et en supposant qu'il soit nécessaire de liquider la Société, son actif, comprenant des titres et des terrains dont la valeur a augmenté dans des proportions considérables, permettrait, une fois toutes dettes réglées et tous litiges tranchés, de faire aux actions une répartition très appréciable.

---

Chimie d'Extrême-Orient  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 juin 1928)

À propos de la Société de chimie d'Extrême-Orient, la note suivante a paru dans *le Petit Bleu* [Oulman].

« L'action reste faible parce que, depuis sept à huit mois, l'usine de la société a dû être fermée, pour la raison que, par suite de la révolution chinoise, les débouchés pour la production de la société sont suspendus. On ne saurait encore dire, même très approximativement, quand cet état de choses pourra être amélioré. »

On paraît bien mal renseigné à Paris sur cette affaire. Il ne s'agit pas d'un arrêt provisoire, mais bien d'un arrêt définitif et cela, les actionnaires paraissent complètement l'ignorer. Le silence conservé par les dirigeants est quelque peu surprenant.

Ce qui reste encore de positif dans cette affaire, ce sont ses participations dans d'autres affaires comme celle, excellente, des Charbonnages du Đông-Triêu.

---

Société industrielle de chimie d'E.-O.  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1<sup>er</sup> juillet 1928)

L'usine a été arrêtée au mois de juillet 1927.

La situation en Chine ne s'est pas améliorée, en sorte qu'il est impossible de prévoir le moment où l'exploitation pourra reprendre. Afin de ne pas laisser le matériel spécial et délicat employé dans cette industrie se détériorer ou se démoder, le conseil a décidé de réaliser tout l'appareillage qui pouvait être enlevé, sans nuire à une remise en route ultérieure de l'usine.

On continue à étudier s'il est opportun d'utiliser les bâtiments existants pour reprendre une industrie d'un autre ordre, ce que leur emplacement très favorable, au bord même du Cua-Cam, rend possible. En tout cas, après une expérience aussi décevante et aussi coûteuse que celle qui a été faite avec la fabrication des produits chlorés, la société ne s'engagera qu'à coup sûr. En tout état de cause, les actionnaires n'ont pas lieu de s'alarmer outre mesure, car, en mettant les choses au pire et en supposant qu'il soit nécessaire de liquider la société, son actif, comprenant des titres et des terrains dont la valeur a augmenté dans des proportions considérables, permettrait, une fois toutes dettes réglées et litiges tranchés, de faire aux actions une répartition appréciable.

D'après le rapport annuel de la Société française, financière et coloniale [SFFC].

---

Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient  
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1928)

À deux reprises différentes, depuis le début de l'année, nous avons eu l'occasion de parler de cette affaire ; la première fois, en février, nous émettions alors une opinion très réservée à propos des mouvements de cours provoqués par les petites spéculations dont les actions faisaient de temps à autre l'objet ; la seconde fois, en août, nous reproduisons les indications contenues à son égard dans le rapport de la Société financière française et coloniale [SFFC].

L'assemblée de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient a eu lieu le 17 courant. Les comptes de 1927, qui lui ont été soumis, se traduisent par un solde débiteur de 208.754 francs qui a été reporté à nouveau.

Il résulte du rapport du conseil d'administration que l'exploitation a été complètement arrêtée. Le contrat de fourniture de courant passé avec l'Indochinoise d'Électricité (laquelle avait repris à l'Industrielle, il y a quelques années, contre remise d'actions, la centrale que cette dernière possédait) a été résilié moyennant paiement d'une indemnité (1 million, plus divers avantages accessoires). Le personnel a été licencié, sauf quelques unités indispensables.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture du rapport, le président du conseil d'administration, en réponse à diverses questions, a précisé que l'affaire était plus qu'en veilleuse ; elle est en état de liquidation occulte.

L'actif est constitué : 1° par le portefeuille formé d'actions de l'Indochinoise d'Électricité qui sont décomptées au bilan 500 l'une, alors qu'elles en valent 3.000, mais une partie en a été réalisée ; 2° par une saline qui donnera lieu vraisemblablement à la création d'une société nouvelle ; 3° par des terrains et le matériel.

Ce que représente cet ensemble, il est impossible de le déterminer avec précision. Cependant, le président du conseil d'administration a été amené à déclarer que les 3/4 de l'actif n'étaient pas perdus. Mais il n'a pas répondu quand un actionnaire eut déclaré qu'il comprenait qu'il n'en restait pas beaucoup plus du 1/4.

Si une liquidation pure et simple cependant n'est pas envisagée, c'est qu'en continuant à vivre normalement, la Société a quelque chance de pouvoir mieux tirer parti des éléments d'actif qui lui restent. Tous les frais d'administration sont assumés par la Société financière française et coloniale [SFFC], qui a également repris les créances dont elle a allongé les délais de paiement et abaissé l'intérêt à 3 %, en contrepartie de quoi elle a reçu une hypothèque sur les biens immobiliers.

---

*(Le Journal des finances, 27 juillet 1928)*

Nous avons exposé, dans un de nos récents « À travers la cote », la situation de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient ; nous avons indiqué, notamment, que celle-ci, qui avait cédé, il y a quelques années, à l'Indochinoise d'Electricité, sa station centrale et conclu parallèlement un important contrat d'achat de courant avec le nouvel exploitant, avait dû, l'année dernière, résilier ce contrat.

Sur les conditions dans lesquelles a eu lieu cette résiliation, M. Homberg, à l'assemblée du 17 juillet de la Chimie d'Extrême-Orient, s'est exprimé ainsi :

« Nous avons eu des difficultés avec la Société Indochinoise d'Electricité au moment de la fermeture de notre usine, parce que nous avons passé un contrat pour une fourniture de courant de longue durée, qui avait même été une des conditions de la cession de notre usine. C'est grâce aux bons offices de la Société financière française et coloniale [SFFC], qui avait les moyens de peser sur la Société indochinoise d'électricité par l'ensemble des affaires qu'elle patronne et qui constituent pour cette Société une clientèle beaucoup plus importante que n'était la nôtre seule, que nous avons pu obtenir la résiliation de ce contrat, qui avait encore dix ans à courir, à des conditions que nous devons juger avantageuses, si nous nous basons sur la jurisprudence établie en pareil cas. »

D'où l'on peut conclure qu'un des rôles des holdings est, en « pesant » sur elles, d'obliger les entreprises qui marchent à se sacrifier pour celles qui ne marchent pas.

---

#### INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT

*(Le Journal des débats, 15 août 1928)*

Les comptes de 1927 de cette société, qui ressortit du groupe de la Financière Française et Coloniale, accusent une nouvelle perte de 208.754 portant le solde débiteur au total de 1.443.717 francs.

L'usine est arrêtée depuis juillet 1927.

---

#### Industrielle de Chimie

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 28 octobre 1928)*

Lorsque, il y a un peu plus d'un an, la Sté Industrielle de Chimie ferma ses portes, on s'attendait à une liquidation prochaine et beaucoup s'étonnent qu'elle ne se soit pas encore produite. Qu'attend-on ? La récente assemblée ordinaire de la société nous l'explique : la Sté financière française et coloniale [SFFC] a repris toutes les dettes de l'entreprise et attend la valorisation de son actif, portefeuille et terrains, sur lequel elle a une hypothèque. En ce qui concerne les terrains, il y a une difficulté : c'est qu'ils sont très mauvais et qu'il est difficile d'y construire des immeubles importants ; le portefeuille est plus facile à liquider, car il se compose d'actions de la Sté indochinoise d'électricité, qui valent aujourd'hui 3.600 fr. environ.

M. Homberg s'efforce de relever l'affaire en lui faisant prendre des participations dans des entreprises étrangères. Nous souhaitons qu'il y réussisse, mais, quel que soit le résultat de ses efforts, la société abandonnera son objet social primitif et nous le regrettons franchement.

Pourquoi la société a-t-elle échoué ? M. Homberg prétend que c'est parce que le marché indochinois n'a pas une capacité suffisante d'absorption de produits chimiques, que les conditions en Chine, marché complémentaire indispensable, sont défavorables,

que la concurrence japonaise et allemande est très dure, etc., mais ce n'est pas là la vraie raison et nous ne sommes pas d'accord avec M. Homberg lorsqu'il regrette que le gouvernement n'ait pas protégé la Siceo par une barrière douanière appropriée.

Nous sommes, en effet, opposés à la protection officielle de firmes incapables de soutenir la concurrence étrangère, car c'est la colonie entière qui en ferait les frais et les firmes ainsi protégées ne jouiraient que d'une prospérité artificielle et précaire. En l'espèce, une firme bien outillée devait triompher sur le marché local de la concurrence du Japon, puisque les produits de ce dernier sont grevés, pour entrer en Indochine, de frais de transport, que n'a pas à supporter une firme locale.

La véritable raison de l'échec de l'Industrielle de Chimie, c'est en réalité que cette firme ne s'est pas tenue au courant des progrès techniques réalisés à l'étranger et qu'ainsi, elle s'est trouvée rapidement dans des conditions de production devenues très onéreuses et bientôt prohibitives.

La leçon à tirer, c'est que les entreprises indochinoises de ce genre doivent être créées par de grosses sociétés françaises parfaitement outillées et se tenant au courant de tous les progrès techniques.

Si cette leçon peut porter ses fruits, elle n'aura pas coûté trop cher.

N.D.L.R. — Autre erreur, avoir construit dans la vase à Haïphong, engloutissant des millions en fondations au lieu d'aller construire sur le roc et près du charbon en baie d'Along. En outre, on a empesté la ville de Haïphong et il a fallu racheter une usine voisine rendue inhabitable.

---

#### Sté DES SALINES DE L'INDOCHINE\*

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

Société anonyme au capital de un million de piastres, divisé en 50.000 actions de 20 piastres

Siège social : 32, boulevard de la Somme à Saïgon.

Cession par la Société financière française et coloniale [SFFC] de 20.500 actions de 20 \$ aux actionnaires et porteurs de parts de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient. [...]

---

#### SFFC

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 juillet 1929)

Un actionnaire. — Je crois, monsieur le président, que l'intention du conseil est de nous renseigner sur toutes les affaires auxquelles s'intéresse la société, bonnes ou mauvaises. Il en est une, cependant, dont il avait été question l'année dernière comme marchant plus ou moins bien, et sur laquelle il avait été conçu de grands espoirs. C'est la Société de chimie d'Extrême-Orient. Il en est à peine question cette année ; le rapport n'en parle qu'incidemment en parlant d'un droit de souscription qui a été réservé à ses actionnaires. Je me permettrai de vous demander, monsieur le président, pourquoi vous ne nous parlez pas cette année de cette société.

M. le président. — La Société de chimie d'Extrême-Orient, créée il y a déjà un certain nombre d'années, a eu à lutter contre de nombreuses difficultés. Ces difficultés ont d'abord eu trait à la mise au point de ses fabrications, fabrications chimiques très délicates et difficiles, pour lesquelles il a fallu entièrement former la main-d'œuvre

indigène. Celle-ci, habile et adroite, mais un peu pusillanime, ne s'est pliée que difficilement à ces fabrications dangereuses. La société, néanmoins, avait réussi à mettre ses fabrications au point et à produire de la soude, de l'acide chlorhydrique dans de très bonnes conditions ; ses produits faisaient même prime sur le marché lorsque a éclaté la révolution de Chine, où était son principal marché. En effet, le développement industriel de l'Indochine n'est pas actuellement assez avancé pour qu'une usine de produits chimiques, même de capacité réduite, puisse y trouver un écoulement suffisant. D'autre part, ces produits chimiques constituent une marchandise périssable, qu'on ne peut pas stocker, et qu'on doit jeter, si on ne trouve pas immédiatement à l'employer et à la neutraliser.

Dans ces conditions, l'exploitation de l'usine devenait très déficitaire. C'est pourquoi la Société de chimie d'Extrême-Orient avait dû arrêter le fonctionnement de son usine. Elle ne s'est pas mise en liquidation, parce qu'elle possède des éléments d'actif qui pourraient être utilisés si la Chine revenait à une meilleure tranquillité.

Elle a néanmoins liquidé les éléments de son actif qui étaient périssables, qu'il aurait été dangereux de conserver. On peut donc dire que cette société est en sommeil. C'est pourquoi nous ne l'avons pas mentionnée, le sommeil se passant d'explications, dans notre rapport.

Si nous avons réservé un droit de souscription dans une affaire de salines aux actionnaires de cette société, c'est parce que nous avons pour principe de soutenir énergiquement toutes les affaires de notre groupe.

Nous avons trouvé l'occasion de donner aux actionnaires de la Sté de Chimie d'Extrême-Orient une compensation en créant cette affaire de salines, sur laquelle nous pouvons fonder les meilleures espérances. Il s'agit d'une très belle saline, très bien conçue, où le sel sera produit dans des conditions excellentes de prix de revient. Nous avons maintenant, je peux le dire, une expérience très complète de cette industrie, puisque nous la pratiquons sur divers points du monde.

Extrait du rapport à l'assemblée du 9 avril de la Sté fin. fr. et col.

---

La Société financière française et coloniale  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1926)

#### Participations

La Société Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient, qui a rencontré en Chine de sérieuses difficultés, a pu, heureusement, par ailleurs, se créer de nouveaux débouchés aux îles Philippines, aux Indes Néerlandaises et au Siam. La réalisation de son programme d'extension doublera sa capacité de production.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*Les Annales coloniales*, 20 septembre 1930)

L'exercice 1920 se solde par une perte de 1.239.647 fr. MM. E. Deschars et Simon, admin. sortants ont été réélus.

---

« L'INDOCHINE », II<sup>e</sup> VOLUME  
par H. CUCHEROUSSET  
(suite de notre n° du 15 décembre 1930)

*(L'Éveil économique de l'Indochine, 15 janvier 1931)*

[...] Nous ferons remarquer que, depuis quelque temps, la grande usine de produits chimiques de Haïphong a cessé et « désarmé », de même que la savonnerie et plusieurs industries fondées sur le mirage de la main-d'œuvre à bon marché. [...]

---

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
*(L'Information financière, économique et politique, 3 juillet 1931)*

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930. faisant apparaître une perte de 3.601.269 fr. 92.

L'assemblée a réélu administrateurs MM Henry Grand-Dufay et Édouard de Laboulaye, arrivés à terme de mandat ; elle a ratifié la nomination, de la Société financière [française] et Coloniale en qualité d'administrateur.

Le rapport indique que l'exercice 1930 n'a amené aucune amélioration à la situation industrielle dans laquelle se trouve la Société depuis l'arrêt de l'usine décidé en 1927. Le conseil a donc poursuivi dans les limites très étroites des possibilités de vente qui lui ont été offertes la réalisation progressive des divers éléments de l'actif en vue de diminuer les engagements.

Étant donné qu'il ne subsiste plus pour la société aucune possibilité de reprise d'une activité industrielle quelconque, le conseil estime qu'il n'y a plus lieu de prolonger une activité sociale ne correspondant plus à la situation réelle de la société. Il envisage donc la convocation d'une assemblée extraordinaire pour statuer sur une proposition de liquidation de la société. Cette liquidation sera certainement longue et difficile, mais le conseil conserve l'espoir de diminuer partiellement, par des plus-values sur la réalisation des terrains, les pertes très élevées déjà subies par la société et qui sont encore à prévoir du fait de la réalisation des autres éléments l'actif.

---

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 octobre 1931)*

L'Industrielle de Chimie d'E.-O. liquide à compter du 1<sup>er</sup> octobre ; MM. Marcel Geoffroy <sup>10</sup> et Marsot <sup>11</sup> ont été nommés liquidateurs. La liquidation sera longue et difficile, la société ayant subi de lourdes pertes et ne pouvant, compter vendre à bon prix ses terrains d'Haïphong.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
*(L'Éveil économique de l'Indochine, 25 octobre 1931)*

---

<sup>10</sup> Marcel Geoffroy : directeur de la SFFC en Indochine : administrateur de la Société coloniale d'éclairage et d'énergie, membre de la commission des concessions constituée par le gouverneur général Varenne (1926), chargé de la création des succursales de la SFFC au Tonkin (1928), administrateur des Verreries d'Extrême-Orient et de Chalandage et remorquage de l'Indo-Chine, à Haïphong.

<sup>11</sup> Victor Marsot : il débute à la Banque française du Brésil, puis fait carrière à la Banque de l'Indochine. Auteur en 1903 d'un rapport hostile à une implantation en Polynésie. Conseiller du commerce extérieur en 1923 comme directeur de la succursale de Hong-Kong. Administrateur de la Société indo-chinoise de charbonnages et de mines métalliques, puis, dans les années 1950 de la Financière et Industrielle des Pétroles. Marié à Marie-Madeleine Hugot. D'où Henri (Singapour, 1906), HEC, qui fera à son tour carrière à la Banque de l'Indochine (Paris, Singapour, Saïgon, Tientsin, Pondichéry, Bangkok).

L'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour le 29 septembre, s'est valablement tenue et a décidé la **mise en liquidation** de la société.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 4 novembre 1931)

PARIS. — Dissolution. — 1<sup>er</sup> octobre 1933. — Soc. INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT, 51, Anjou. — Liquid. MM. Geoffroy et Marsot. — 29 septembre 1931. — *Petites Affiches*.

---

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juin 1932)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. du Rostu <sup>12</sup>, ont confirmé et ratifié en tant que de besoin les résolutions votées par l'assemblée extraordinaire du 29 septembre 1931 concernant : 1° la liquidation anticipée de la société à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1931 ; 2° la nomination de MM. Geoffroy et Marceau en qualité de liquidateurs. L'assemblée a approuvé les opérations de la liquidation pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 1931 et le 31 mai 1932.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé, allant du 1<sup>er</sup> janvier au 3 septembre 1931, et ont donné *quitus* au conseil pour sa gestion qui a pris fin à cette même date.

Le compte de profits et pertes fait ressortir un déficit de 9.284.535 fr. 24 pour la période antérieure à l'exercice 1931 et un déficit de 741.809 fr. 39 pour le dernier exercice, correspondant à la perte sur les diverses réalisations d'actif effectuées pendant cette période, au redressement de diverses valeurs d'inventaire et à l'insuffisance des recettes par rapport aux charges que la société doit encore supporter. Le solde débiteur total s'établit ainsi à 10.026.344 fr. 63.

---

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS  
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT  
(*Le Journal des finances*, 8 juillet 1932)

L'assemblée extraordinaire du 31 mai a décidé de dissoudre la société par anticipation. En conséquence, la société se trouve en liquidation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1931. M. Marcel Geoffroy, liquidateur, 14, rue Ampère, Paris.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

---

<sup>12</sup> Georges Levesque du Rostu (Ancenis, 1888-Paris-XIII<sup>e</sup>, 1974) : docteur en droit, secrétaire général de la Société financière française et coloniale, son représentant dans de nombreuses filiales comme scrutateur, commissaire des comptes, administrateur.



L'Industrielle de Chimie d'Extrême-Orient va essayer de lotir ses 20 ha. de terrains à Haïphong qu'elle ne trouve pas à vendre. La société doit 2 millions et demi de francs. À l'assemblée générale, un actionnaire a protesté, il a signalé qu'il y avait à l'origine de l'affaire une erreur de conception grave et que la gestion de l'affaire avait été particulièrement déplorable. Cet actionnaire, porteur de 75 actions, a, voté contre toutes les résolutions. Pour que les actionnaires touchent quelque chose, il faudrait que les terrains — qui sont à l'extérieur d'Haïphong — se vendent plus de 12.500 piastres l'hectare, éventualité fort peu probable.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Les comptes de liquidation de la Chimie d'Extrême-Orient accusent un découvert de 2.675.546 francs.

---

Les industries-relais  
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1938)

M. L. Achard commente ainsi, dans l'hebdomadaire indochinois *Chantecler*, certaines déclarations faites à notre journal par M. Alexandre Varenne :

Le terme a été utilisé pour la première fois par M. Alexandre Varenne, dans une interview qu'il a donnée au correspondant d'un journal colonial.

Mais dans une objectivité un peu spéciale.

Parce que notre délégué vise surtout le marché chinois.

Il y a découvert des possibilités infinies.

C'est peut-être vrai actuellement, avec le concours des circonstances.

Mais nous inclinons à croire que ce ne le sera plus dans cinq ou six ans. Parce que les Chinois, qui ont le sens inné de l'association, ont déjà étudié et créé de nombreuses industries chez eux et qu'ils continueront dans cette voie, dès qu'ils en auront fini avec le Japon, avec comme objectif la fabrication de tout ce qu'ils consomment ou qu'ils utilisent et qu'ils sont obligés d'importer, ne les fabriquant pas chez eux.

[Ainsi ont-ils acquis tout le matériel de l'ancienne société des produits chimiques de Haïphong, qu'ils ont transporté dans la région de Tientsin, où ils ont créé une usine de soude caustique, acide chlorhydrique et dérivés : savonnerie, papeterie, cellulose, etc.](#)

Et il est à craindre que si les Japonais réussissent à installer définitivement un gouvernement autonome dans la Chine du Nord, ils y pousseront les Chinois à la création de nombreuses usines : les quatre grandes provinces du Nord, qu'ils occupent, étant particulièrement favorables à un développement d'industries locales.

Dans l'étude des questions industrielles pouvant intéresser l'avenir de l'Indochine, il faudra donc envisager, bon gré mal gré et à peu près uniquement, la consommation locale ; donc l'écoulement exclusif à l'intérieur des produits fabriqués.

C'est d'ailleurs assez ce qui existe actuellement.

---